

PROJET ÉOLIEN DE SAINT-FERGEUX

EXPERTISE PAYSAGÈRE

L'auteur de ce document est :

ATER Environnement



Timothé BENARD

16 rue de la garde

44300 NANTES

timothe.benard@ater-environnement.fr

Expertise paysagère

Contrôle qualité : Roxanne LEULIER (ATER Environnement)

PRÉFACE

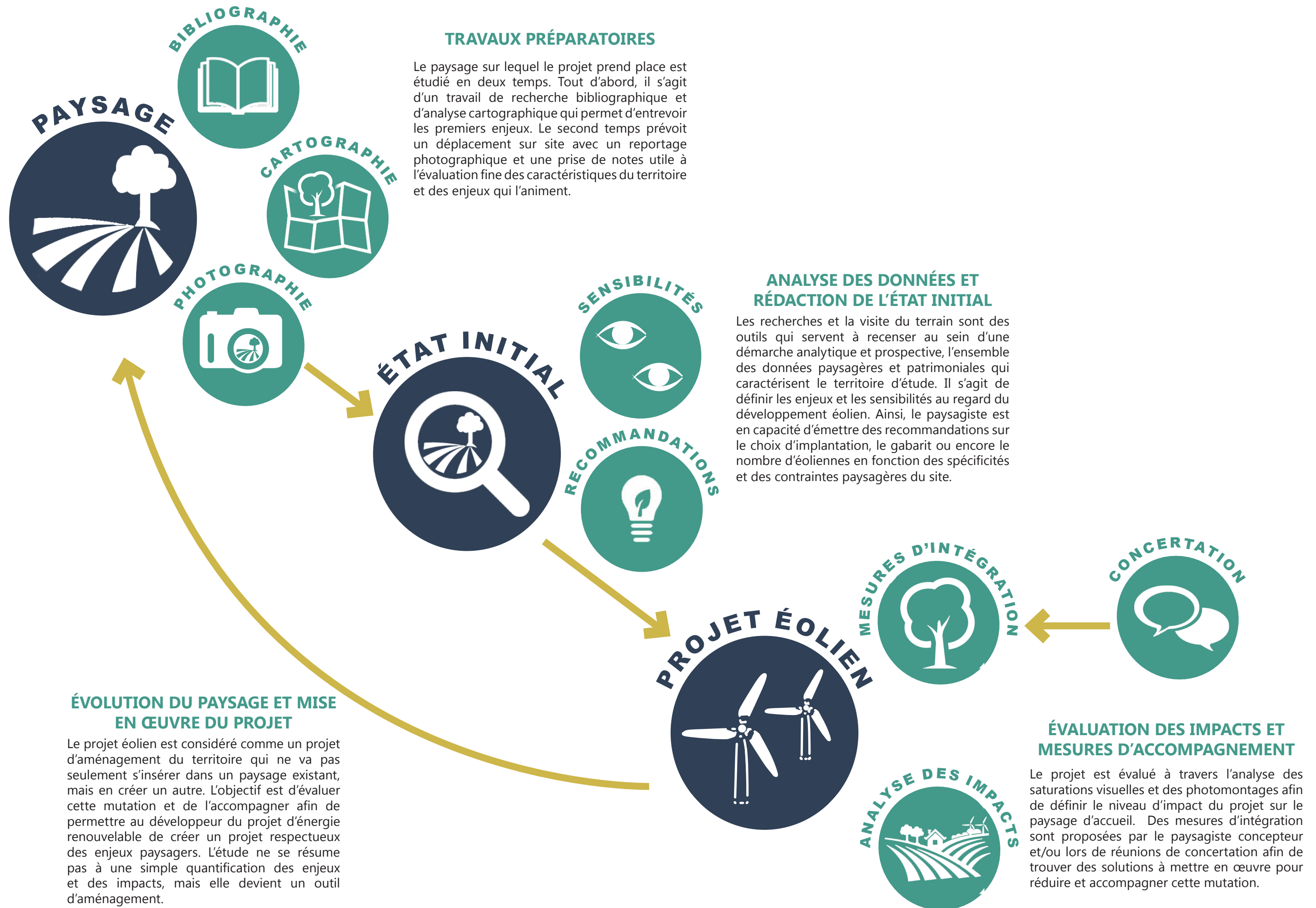
« L'implantation d'éoliennes induit la nécessité de composer avec le paysage existant. Dès lors que la conservation et la protection des paysages est compatible avec cette implantation, l'objectif doit être la réussite d'un aménagement des paysages. Il est en effet illusoire de vouloir dissimuler un parc éolien. Un projet construit en amont avec les acteurs du territoire, les habitants et les services de l'État permet une meilleure appropriation locale et la prise en compte des enjeux réels et vécus par ses habitants.

Le but de l'étude paysagère est de mettre en évidence les caractéristiques paysagères du territoire et de recenser et hiérarchiser les sensibilités patrimoniales et paysagères vis-à-vis de l'éolien pour déterminer dans quelle mesure et comment aménager un projet éolien sur le territoire étudié. Elle vise également à mesurer les effets produits (visuels notamment). La notion de patrimoine inclut quant à elle aussi bien les éléments du patrimoine bâti que ceux du patrimoine paysager et culturel. »

Ministère de l'Écologie et du Développement Durable
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Cet extrait du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens actualisé en 2020 évoque avec force l'étendue des enjeux de paysage qui concernent un projet éolien. Dans cette perspective, l'objectif de cette étude n'est pas seulement d'évaluer les effets du projet dans son territoire, mais surtout d'entrevoir le projet comme une opportunité de développement des paysages.

Ce document a pour objet l'étude du paysage et du patrimoine dans le cadre du volet paysager de l'étude d'impact du projet éolien sur le territoire communal de St-Fergeux et Banogne-Recouvrance. Le projet se situe en région Grand-Est, plus précisément dans le département des Ardennes. La zone d'implantation potentielle est située à environ 40 km à l'est de Laon, à 25 km de Reims au nord et à environ 15 km à l'ouest de Rethel. Le volet paysager est réalisé conformément au Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisé en 2020).



Démarche de l'expertise paysagère

L'expertise paysagère d'un projet éolien se décompose en quatre étapes de travail :

- o Les travaux préparatoires ;

- o l'analyse de l'état initial accompagnée d'une synthèse des sensibilités ainsi que des recommandations pour l'aménagement du parc ;

- o L'évaluation des impacts du projet éolien comprenant l'étude des variantes et de la saturation visuelle ainsi que l'analyse des photomontages ;

- o Les propositions de mesures ERC et d'accompagnement.

LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

L'élaboration de l'expertise paysagère commence par des travaux préparatoires, indispensables à la connaissance et à l'analyse des paysages et des éléments de patrimoine situés aux abords du projet éolien. Cette première phase d'analyse préparatoire se déroule en deux temps avec tout d'abord :

- o La collecte d'éléments bibliographiques ;

- o Une analyse cartographique des enjeux paysagers et patrimoniaux ;

- o La réalisation d'une carte des zones de visibilité théoriques du futur parc éolien ;

- o La définition des différentes aires d'étude ;

Ce premier relevé d'informations permet de recenser les différents édifices et sites patrimoniaux, les unités paysagères présentes, le relief et l'hydrographie du secteur d'étude. En parallèle, une carte des zones de visibilité théoriques permet de préparer un itinéraire pour la visite du terrain d'étude. Il s'agit du second temps de travail dans la phase «travaux préparatoires».

Le déplacement sur le site a pour objectif d'affiner l'analyse théorique à travers un reportage photographique et une prise de notes utile à l'évaluation fine des caractéristiques du territoire et des enjeux qui l'animent.

L'ÉTAT INITIAL ET LES RECOMMANDATIONS

A travers les recherches et la visite du terrain, des aires d'étude adaptées sont définies. L'état initial recense au sein d'une démarche analytique et prospective, l'ensemble des données paysagères et patrimoniales pour :

- o Comprendre comment les paysages sont organisés et structurés avec l'analyse du relief, des motifs paysagers (bocages, plaines agricoles, forêts, vallées, etc.), le relevé des ensembles urbanisés, les itinéraires de randonnée, etc... qui vont caractériser le territoire d'étude ;

- o Identifier les valeurs paysagères et patrimoniales présentes (monuments historiques, sites UNESCO, les sites patrimoniaux remarquables, etc...) ;

- o Caractériser la manière dont le territoire est vécu et parcouru, en tant que cadre de vie quotidien ou comme espace de découverte touristique.

A partir de ce travail, il est possible de définir les enjeux présents à l'échelle de chaque aire d'étude. Par la suite, l'analyse s'intéresse à évaluer le niveau de sensibilités des enjeux recensés, c'est-à-dire, le niveau de perception potentiel du site d'étude et des futures éoliennes depuis les différentes aires d'études, notamment depuis les secteurs à enjeux préalablement identifiés (les parcs éoliens avoisinants, les bourgs, les axes de communication, les itinéraires de tourisme, le patrimoine architectural et paysager etc...).

La synthèse des enjeux et sensibilités du territoire d'étude permet alors au paysagiste d'établir des recommandations sur le choix d'implantation (recommandations géographiques), sur le gabarit (taille des éoliennes) ou encore sur le nombre de machines en fonction des spécificités et des contraintes paysagères du site. Cette étape peut d'ores et déjà être considérée comme une démarche d'évitement et de réduction des impacts puisqu'elle participe à l'émergence progressive du parti d'aménagement et tient compte des sensibilités et des potentialités présentes.

L'ÉVALUATION DES IMPACTS

A la suite des recommandations de l'état initial, le parti d'aménagement pourra être décliné en plusieurs variantes qui sont comparées au regard de leur capacité respective à répondre aux enjeux paysagers et patrimoniaux. La variante retenue peut ne prendre en compte qu'une partie seulement des recommandations paysagères. En effet, le porteur de projet doit également réfléchir son implantation en fonction du croisement de plusieurs expertises (écologiques, acoustiques...).

Les effets induits par le projet éolien, particulièrement sur les sites les plus sensibles, sont évalués sur une série de simulations paysagères (les photomontages) et des calculs de saturation visuelle qui permettent d'appréhender le futur parc dans des conditions se rapprochant d'une perception réelle. De ce fait, le choix des points de vue est primordial et il doit permettre :

- « o D'évaluer les impacts aux abords immédiats du projet ;
- o D'évaluer l'impact du projet sur les structures paysagères et éléments de paysage ou de patrimoine identifiés comme sensibles dans l'état initial ;
- o D'évaluer l'impact du projet au regard des effets cumulatifs qu'il induit en lien avec les autres parcs.

Certains points de vue peuvent être choisis parce qu'ils ne présentent justement pas de vue directe sur le parc éolien. Dans ce cas, ils servent par exemple d'argumentaire précisant une absence de visibilité depuis un site patrimonial présentant des enjeux importants vis-à-vis de l'éolien. Ainsi, le choix se portera sur les points de vue susceptibles d'être impactés de façon significative et ceux qui sont représentatifs de certaines vues dans la zone d'étude.

Outre les points de vue sélectionnés pour des raisons paysagères, il s'agit aussi de disposer de simulations illustrant des éloignements et des orientations différentes pour permettre à un public non averti, d'apprécier l'évolution de la prégnance et de l'emprise des éoliennes, à mesure que l'on s'éloigne du site du projet. Tous les points choisis pour illustrer le projet sont répertoriés avec précision sur une carte sur laquelle apparaîtront aussi les aires d'étude, voire idéalement les unités paysagères, les structures (lignes de force) concernées et le patrimoine et les paysages protégés et identifiés comme sensibles. Cette carte identifiera également les parcs éoliens existants et les autres projets éoliens connus.

Le point de vue ne doit pas chercher l'exception, ou l'anecdotique mais être à l'image des points de vue qui peuvent s'offrir aisément sur le territoire. »

Guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestres, décembre 2016 & Octobre 2020

En complément des photomontages et de leurs commentaires, des cartes de zones d'influence visuelle du projet sont analysées. Elles permettent d'appuyer et d'évaluer au mieux les lieux présentant des visibilitées potentielles du projet.

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Il s'agit ici de proposer des « actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysage », comme y invite la Convention Européenne du Paysage. Les mesures d'accompagnement sont proposées en accord avec le porteur de projet par le paysagiste concepteur et/ou lors de réunions de concertation afin de trouver des solutions à mettre en œuvre pour réduire et accompagner cette mutation du paysage. Chaque aménagement proposé est pensé en lien avec le contexte politique, social, environnemental, paysager du territoire dans lequel il s'inscrit.

1.DÉFINITIONS ET LEXIQUE	11
1.1. Les notions du paysage	12
1.2. Évaluation des enjeux et sensibilités	14
1.3. Évaluation des impacts	15
2.DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE	17
2.1. Localisation du projet	19
2.2. Démarche	19
3.CADRAGE PRÉLIMINAIRE	23
3.1. Relief, hydrographie et géologie	25
3.2. Les unités paysagères	29
3.3. L'occupation du sol	39
3.4. Schéma Régional Éolien	40
3.5. Visibilité théorique	43
3.6. Les aires d'étude adaptées	45
4.CONTEXTE ÉOLIEN ET EFFETS CUMULÉS	47
4.1. Contexte éolien	49
4.2. Effets cumulés et motif éolien	50
4.3. Respiration visuelle	53
5.AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE (AEE)	57
5.1. Axes de communication	59
5.2. Bourgs et lieux de vie	63
5.3. Tourisme	67
5.4. Patrimoine architectural et paysager	71
5.5. Synthèse des enjeux et des sensibilités	82
6.AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE (AER)	85
6.1. Axes de communication	87
6.2. Bourgs et lieux de vie	91
6.3. Tourisme	95
6.4. Patrimoine architectural et paysager	99
6.5. Synthèse des enjeux et des sensibilités	102
7.AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE (AEI)	105
7.1. Axes de communication	107
7.2. Bourgs et lieux de vie	111
7.3. Tourisme	115
7.4. Patrimoine architectural et paysager	117
7.5. Synthèse des enjeux et des sensibilités	118
8.SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL	121
9.RECOMMANDATIONS PAYSAGÈRES	127
9.1. Recommandations d'implantation	128
10.CHOIX DES POINTS DE VUE	130
10.1. Tableau des points de vue sélectionnés pour les photomontages	131

.....Impacts et mesures 141

1.VARIANTES D'IMPLANTATION	141
1.1. Variante 1	143
1.2. Variante 2	144
1.3. Synthèse	146
2.PHOTOMONTAGES DE VARIANTES	149
2.1. Sélection des photomontages de variantes	150
2.2. Point de vue n°22	151
2.3. Point de vue n°31	153
2.4. Point de vue n°35	155
3.VARIANTE RETENUE	158
1.ZONE D'INFLUENCE VISUELLE	164
1.1. Méthode	166
1.2. Visibilité brute du projet (sans CLC)	168
1.3. Visibilité brute du projet (avec CLC)	170
2.SATURATION VISUELLE	172
2.1. Principe et méthode	173
2.2. Analyse de la saturation théorique	177
2.3. Conclusion	187
3.CHOIX DES POINTS DE VUE	191
3.1. Sélection des points de vue	192
3.2. Méthodologie des photomontages	197
3.3. Lecture des photomontages	200
4.CARNET DE PHOTOMONTAGES	203
4.1. Aire d'étude éloignée	204
4.2. Aire d'étude rapprochée	242
4.3. Aire d'étude immédiate	296
5.EFFETS CUMULÉS	370
5.1. Principe d'évaluation des effets cumulés	373
5.2. Analyse visuelle	374
5.3. Conclusion	384
6.SYNTHESE DES IMPACTS	

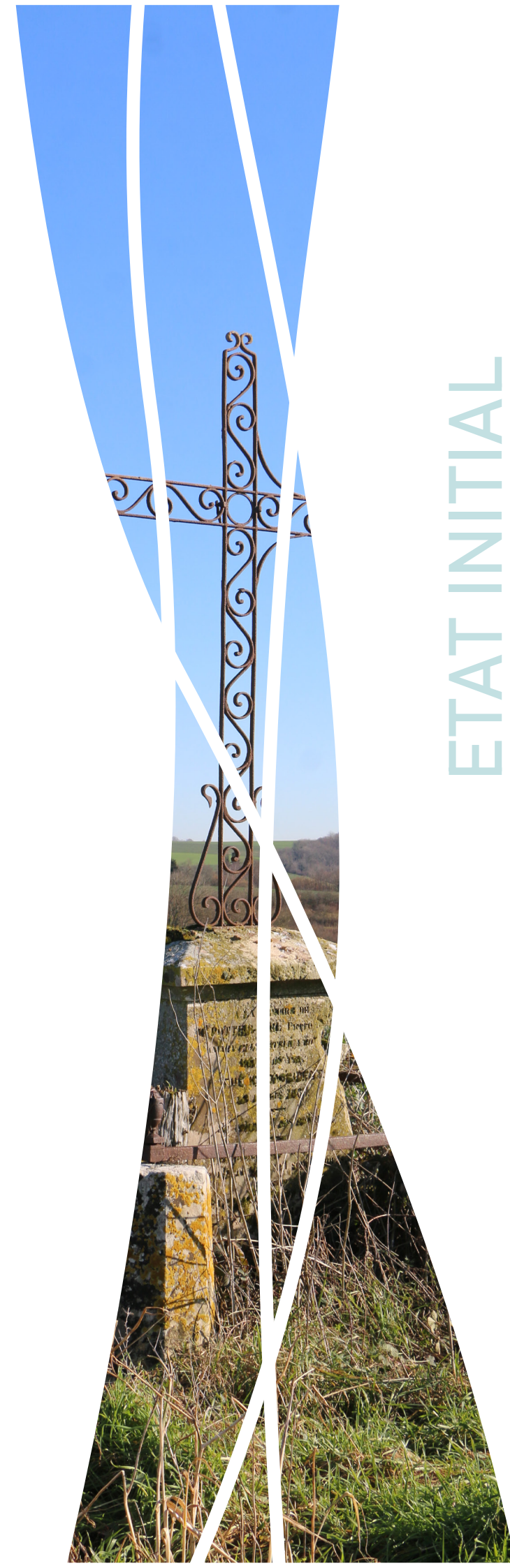
3.TABLE DES FIGURES



ETAT INITIAL

1. DÉFINITIONS ET LEXIQUE

ETAT INITIAL



1.1. Les notions du paysage

1.1.a. Notions de paysage

«Le paysage, tel que défini par la Convention Européenne du Paysage, désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, et dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains, et de leurs interrelations. »

« La gestion des paysages, telle que définie par la Convention Européenne du Paysage, comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales. »

Convention européenne du paysage, 2000

QU'EST-CE-QUE LE PAYSAGE ?

La notion de paysage tire son héritage de plusieurs domaines. D'abord objet d'art (paysage désignant alors la peinture de paysage, le fait de représenter par la peinture des scènes par opposition à des personnages), cette notion s'enrichira avec les sciences humaines, notamment la géographie et la sociologie, pour aboutir à la vision actuelle, c'est-à-dire celle d'un espace, avec ses caractéristiques physiques et factuelles, vu à travers le prisme culturel de chaque individu. Dans le cadre de l'expertise paysagère, le paysage se définit à travers les notions de visibilité et de perception, c'est-à-dire :

o Le Paysage visible : « la notion de visibilité correspond à une approche « quantitative ». Il s'agit de déterminer ce que l'on voit, dans quelles proportions on le voit (taille, distance, pourcentage d'occupation du champ visuel, etc.), depuis quel endroit, si l'observateur est statique ou dynamique, s'il est dynamique : quel est son moyen de transport (piédestre, véhicule lent, rapide, etc.), quelle séquence paysagère en découle, etc. »

Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Décembre 2020

Cette dimension est purement objective et factuelle. Elle se compose des facteurs naturels qui forment les bases, le socle du paysage (topographie, climat, hydrographie, etc.) mais également des facteurs humains qui l'ont façonnée (agriculture, aménagement, urbanisme, etc.).

o Le Paysage perçu : « la notion de perception, correspond à une approche « qualitative ». La perception prend en compte la façon dont l'espace est appréhendé de manière sensible par les populations. Ainsi, le paysage est analysé dans son ensemble et selon toutes ses composantes (physique, sociale, historique, culturelle, etc.). »

Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Décembre 2020

Cette dimension fait appel à des codes plus subjectifs. Elle dépend de la relation que l'individu peut entretenir avec un paysage. L'interprétation relève d'un vécu, d'une situation sociale, de références culturelles, de la perception par les sens également.

ÉVOLUTION DU PAYSAGE

De par sa nature composite et vivante, le paysage change. La dimension physique va évoluer sur des temps plus ou moins longs en fonction des facteurs qui le composent (temps long pour les facteurs naturels comme l'érosion, temps rapide pour les facteurs humains comme l'aménagement du territoire et le remembrement). L'évolution de ces différents facteurs va entraîner des mutations plus ou moins importantes et plus ou moins maîtrisées.

Les changements climatiques globaux vont également entraîner des modifications des paysages, en accélérant certains facteurs naturels, comme le climat, l'hydrologie ou la répartition des espèces.

La lecture d'un paysage fait appel à la dimension culturelle personnelle. De fait, des descriptions ou des ressentis peuvent différer selon l'âge, le vécu de la personne, mais aussi selon sa connaissance des entités paysagères, l'expérience ou l'évolution des mœurs. Ainsi, la valeur accordée à un motif paysager peut changer en fonction des époques du fait des évolutions culturelles et sociales.

1.1.b. Notions de perception

La perception des éoliennes diffère en fonction de multiples critères liés à la fois à l'observateur lui-même, à sa position par rapport au parc éolien, aux conditions d'observation, aux conditions météorologiques, à la luminosité, aux composantes paysagères (relief, végétation, boisement, zones urbanisées, etc.)

PERCEPTION CINÉTIQUE / PERCEPTION STATIQUE

La prise en compte du mouvement et de la vitesse dans la perception d'un objet influence fortement le niveau de prégnance de celui-ci dans le paysage. La considération de cette donnée peut influencer le niveau de sensibilité d'un enjeu, notamment pour les enjeux liés aux axes de communication ou aux circuits touristiques.

De manière plus précise, un observateur fixe détient une vision statique. Cette position lui permet d'avoir un point de vue prolongé facilitant ainsi l'identification des différents éléments qui composent le paysage. Ce type de point de vue peut par exemple exister depuis la place centrale du village, le parvis de l'église, un belvédère, etc... Il s'agit le plus souvent de lieux de vie, de points d'intérêts patrimoniaux ou touristiques.

A l'inverse, un observateur en mouvement détient une vision cinétique. Du fait du mouvement, les informations que le cerveau traite à travers la vue se démultiplient. Le paysage s'ouvre et se ferme au gré des variations de lumières, des composantes paysagères (boisements, relief, bâti). Ainsi, les objets et les ambiances, apparaissent et disparaissent du champ de vision de l'observateur.

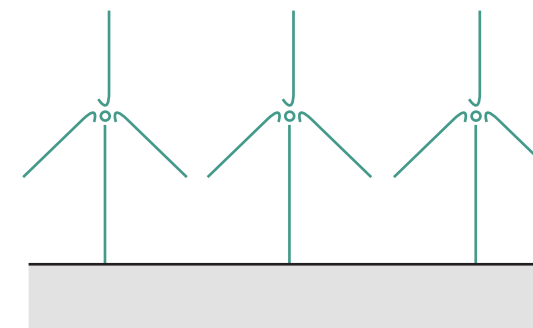
L'importance de la vitesse sur la perception cinétique est non négligeable. Plus le déplacement est rapide, plus la prégnance visuelle d'un objet diminue. Un automobiliste détient une vision incomplète du paysage qu'il traverse car le cerveau n'a pas le temps de traiter avec la même attention tous les éléments perçus. Un piéton sur un chemin de randonnée peut quant à lui identifier l'ensemble des éléments qui façonnent le paysage qu'il est en train de parcourir.

PERCEPTION QUOTIDIENNE / PERCEPTION PONCTUELLE

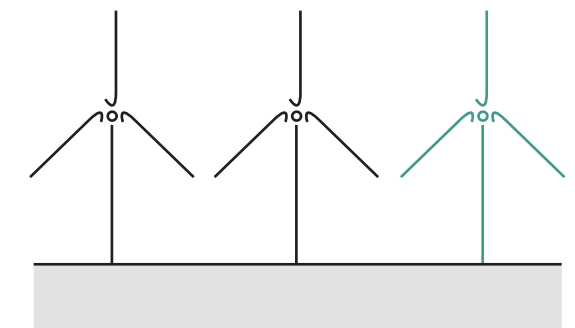
Le paysage est une « partie de territoire telle que perçue par les populations ». Son évolution est lente et progressive. L'introduction de parcs éoliens dans un site engendre une transformation rapide d'un paysage et de la perception de celui-ci. L'autochtone intègre progressivement avec le temps les éoliennes comme un nouveau motif de son paysage quotidien. A contrario, celui qui traverse ponctuellement le territoire découvre un paysage transformé.

Ainsi, le degré d'accoutumance joue un rôle important dans l'acceptation des mutations.

Il est nécessaire de rester vigilant sur la notion d'accoutumance, cela ne signifie pas que le nouveau motif est accepté par la population locale, néanmoins, il fait partie intégrante de leur paysage du quotidien.



Cas 1 : Création d'un parc éolien dans un paysage qui en est dépourvu.
> Mutation rapide et profonde



Cas 2 : Création d'un parc éolien dans un paysage qui en est déjà pourvu
> Mutation progressive - le changement est en cours

1.1.c. Covisibilité - Intervisibilité

Les notions de covisibilité et d'intervisibilité renvoient à la position d'un observateur par rapport à plusieurs objets étudiés.

COVISIBILITÉ (OU VISIBILITÉ CONJOINTE)

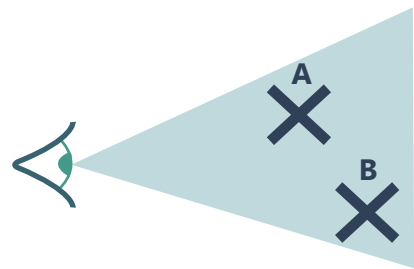
Le mot « covisibilité » est formé avec le préfixe latin « co », qui exprime l'adjonction, la réunion, le parallélisme, la simultanéité, l'identité. On parle de situation de covisibilité lorsque les objets étudiés sont présents simultanément dans le champ de vision.

INTERVISIBILITÉ (OU VUE DIRECTE)

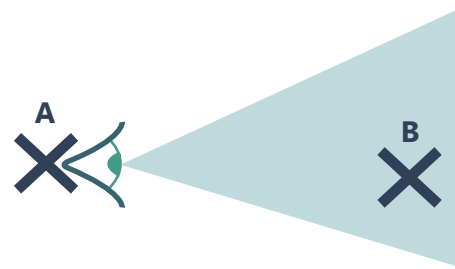
« Intervisibilité » est formé à partir du préfixe « inter », qui renvoie à la notion de réciprocité, d'« entre deux ». On parle d'intervisibilité lorsque l'un des objets étudiés est visible depuis l'autre objet étudié (et généralement réciproquement).

Ces notions peuvent se rapprocher des notions de vues entrantes et vues sortantes :

- Les vues entrantes sont les vues de l'observateur vers un objet ou plusieurs objets.
- Les vues sortantes sont les vues de l'observateur depuis un objet vers un ou plusieurs autres objets.



Cas 1 : A et B sont en situation de covisibilité
L'observateur peut voir A et B simultanément



Cas 2 : A et B sont en situation d'intervisibilité
L'observateur peut voir B depuis A

1.1.d. Prégnance - Présence - Concurrence

La prégnance, la présence visuelle et la concurrence visuelle renvoient toutes trois à des notions similaires, liées à la visibilité, à la hauteur apparente et au contexte dans lequel un motif s'insère dans le paysage.

LA PRÉGNANCE

La prégnance d'un élément dans le paysage fait référence à la perception de cet élément au sein d'un ensemble paysager. Le caractère prégnant d'un élément peut s'apprécier selon le rapport d'échelle qu'il entretient avec ce paysage d'accueil ou avec un autre élément composant ce paysage. Un objet est dit prégnant quand le motif qu'il génère est aisément perceptible dans le paysage.

LA PRÉSENCE

La présence visuelle correspond à la capacité du motif à se démarquer des autres et à s'individualiser dans le paysage. La présence visuelle dépend en partie de la prégnance de l'objet étudié, et en partie de la prégnance des autres motifs : un objet prégnant placé aux côtés d'objets similaires tout aussi prégnants aura une présence visuelle plus faible qu'un motif moins prégnant mais seul. Toutefois, la présence visuelle ne préjuge pas forcément du rapport de force entre les objets.

LA CONCURRENCE

La concurrence visuelle correspond aux rapports de force de perception entre un objet étudié et un objet de référence. Il y a concurrence visuelle lorsque l'objet étudié a une présence visuelle plus importante que l'objet de référence, ou quand la présence de l'objet étudié dans le champ de vision vient remettre en question la place de l'objet de référence dans le paysage. L'utilisation de ce mot est liée à la notion de covisibilité.

1.1.e. Les différents types de vues

Il est important d'utiliser un vocabulaire adapté pour qualifier les différents types de vue possibles sur le projet que ce soit pour l'analyse de l'état initial ou dans la définition des impacts du projet.

UNE VUE DIRECTE (1)

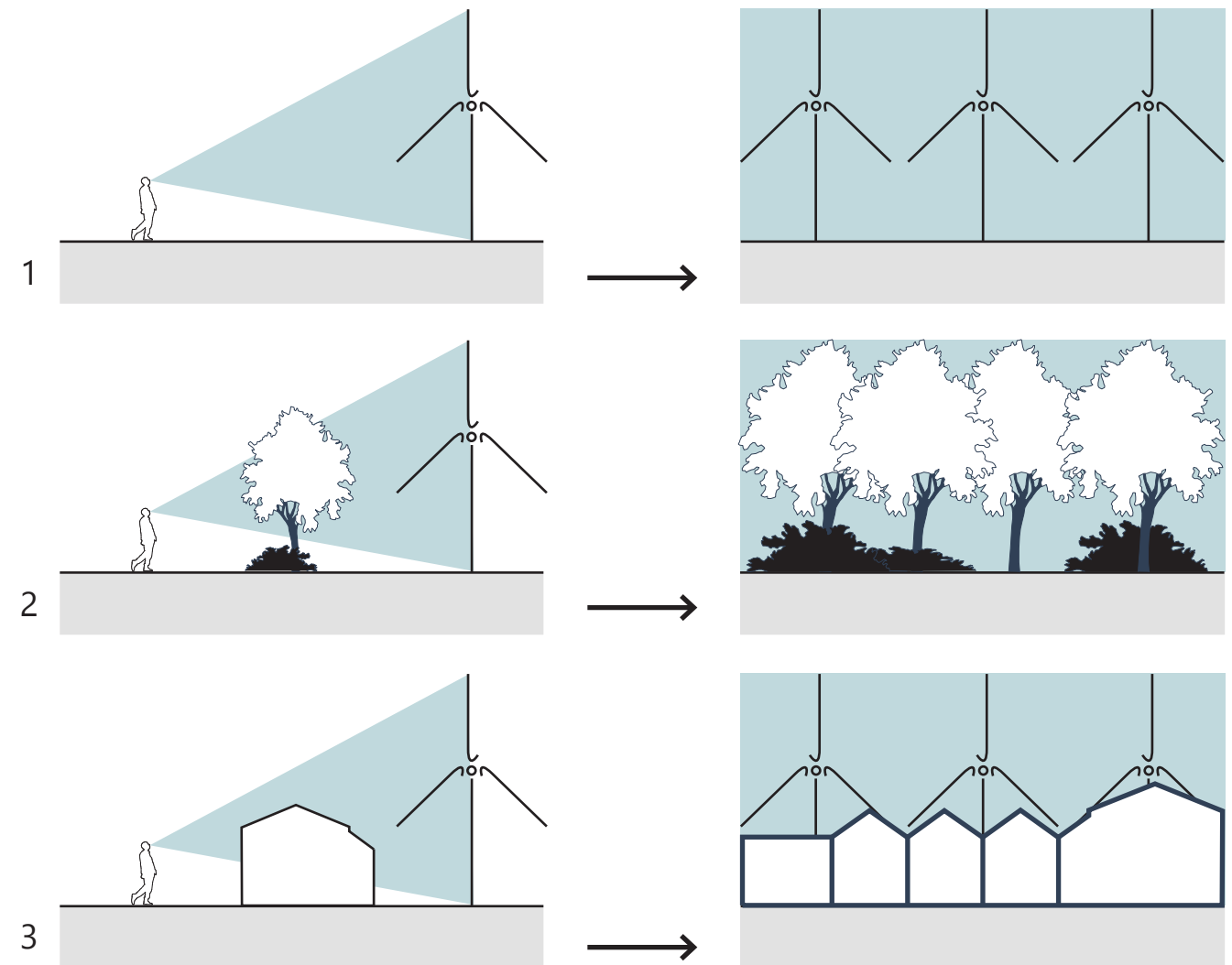
L'éolienne est visible entièrement, aucun obstacle ne vient se placer entre l'observateur et l'éolienne.

UNE VUE MASQUÉE (2)

L'éolienne est dissimulée par un obstacle (ou une succession) qui vient se placer entre l'observateur et l'éolienne.

UNE VUE TRONQUÉE/FILTRÉE (3)

L'éolienne est dissimulée en partie par un obstacle (ou une succession) qui vient se placer entre l'observateur et l'éolienne.



UNE VUE PLONGEANTE - UNE VUE EN CONTRE-PLONGÉE

Une position en promontoire amplifie le champ de vision car les éléments du premier plan ne viennent pas obstruer la ligne d'horizon mais elle aura tendance à écraser les plans et les objets proches de taille inférieure à la hauteur d'observation. Inversement, tous les éléments observés depuis un point bas, en contre-plongée, sont amplifiés et apparaissent imposants.

1.2. Évaluation des enjeux et sensibilités

1.2.a. Enjeu - Sensibilité

ENJEU

L'enjeu correspond à l'état actuel du territoire, c'est-à-dire à la valeur intrinsèque de l'objet, du paysage, du monument étudié. L'appréciation de l'enjeu est indépendante du projet.

SENSIBILITÉ

La sensibilité exprime la potentialité de percevoir le futur projet et ainsi, de modifier et/ou de perdre tout ou partie de la valeur d'un élément à enjeu du fait de la réalisation du projet. L'appréciation de la sensibilité est inhérente aux mutations des perceptions.

ÉVALUATION DU NIVEAU D'ENJEUX ET DE SENSIBILITÉS

La détermination du niveau d'enjeu et de sensibilité se fait à partir de l'analyse de la perception de la zone d'implantation potentielle (ZIP) et non des éoliennes du futur projet. Pour ce faire il est nécessaire de s'appuyer sur différents outils :

> Une cartographie calculée par ordinateur, qui détermine les zones de visibilité théorique du projet selon l'emprise de la ZIP mais aussi le nombre et la hauteur des éoliennes projetées ;

> Des analyses de terrain qui permettent de confirmer et préciser les conditions de perceptions depuis les paysages à enjeu, les abords des monuments historiques, les sites classés ou inscrits, les routes, les villages et hameaux proches de la Zone d'Implantation Potentielle ;

> Des photographies depuis des points de vue à enjeu, sur lesquelles la position de la Zone d'Implantation potentielle a été estimée, en respectant des vues à hauteur d'homme. L'indicatif ZIP indiqué sur les photographies de l'état initial correspond au gabarit horizontal total de la zone du projet.

14

ÉVALUATION DU NIVEAU D'ENJEU

Il faut dissocier le niveau d'enjeu de la notion de qualité ou d'attachement. Un enjeu faible ne renseigne pas sur la qualité architecturale d'un monument. A l'inverse, la reconnaissance collective de la qualité architecturale peut influencer sur le niveau d'enjeu. Les critères pour évaluer des enjeux vont évoluer d'une thématique à une autre à savoir :

- LES MOTIFS ET LES PERCEPTIONS CUMULÉS AVEC LES AUTRES PARCS ÉOLIENS

> enjeu lié à la saturation

- o Nombre de parcs recensés ;
- o Nombre de parcs visibles en situation de covisibilité et/ou d'intervisibilité ;
- o Structure et géométrie du motif éolien actuel.

- LES AXES DE COMMUNICATION

> enjeu lié à la desserte et à la traversée des paysages

- o Densité du maillage ;
- o Diversité de la typologie des axes ;
- o La fréquentation théorique.

- LES ESPACES HABITÉS

> enjeu lié à l'habitat, au cadre de vie et aux paysages du quotidien socialement reconnus

- o Densité et répartition de l'habitat ;
- o Densité démographique.

- LE TOURISME ET LES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE

> enjeu lié à l'attrait touristique, aux paysages de « loisirs », aux sentiers de randonnée

- o Densité des circuits de randonnée (nombre, emprise, etc.) ;

- o Diversité des typologies de circuit (grande randonnée / routes thématiques / sentiers locaux / etc.) ;
- o Fréquentation théorique (Chemin de Saint-Jacques de Compostelle, Eurovéloroute, GR, etc.)
- o Éléments de valorisation touristique (signalétique, labels touristiques, etc.).

- LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER

> enjeu lié à la valeur historique, à l'attrait touristique et à l'attachement au patrimoine

- o Densité des éléments patrimoniaux ;
- o Niveau de protection et de reconnaissance (classé / inscrit, UNESCO, etc.) ;
- o Diversité des typologies (château, église, rempart, site, paysage, etc.) ;
- o Éléments de valorisation touristique relevés (signalétique, labels, etc.).

Le niveau d'enjeu est évalué pour chaque thématique et pour chaque aire d'étude. La définition du niveau peut correspondre à la moyenne des enjeux individuels recensés ou privilégier le niveau d'un enjeu individuel si celui-ci se détache de façon significative des autres. Il est possible d'évaluer le niveau d'enjeu selon six niveaux :

NIVEAU D'ENJEU



ÉVALUATION DU NIVEAU DE SENSIBILITÉ

Dans le cadre de cette expertise, on recherche à la fois le regard sensible du paysagiste et une description factuelle du paysage, de ses mutations et perceptions potentielles. Il est possible d'analyser les caractéristiques d'un paysage de manière objective à travers des critères précis et systématiques issus parfois des mathématiques ou des arts picturaux. Le niveau de sensibilité est évalué après avoir :

o Identifié les ouvertures et/ou des masques visuels en interface avec la zone d'implantation potentielle ;

o Analysé les rapports d'échelle entre le projet et des situations à enjeu ;

o Analysé l'emprise visuelle entre la zone d'implantation potentielle et des situations à enjeu ;

o Analysé la hauteur apparente (emprise verticale) attendue par rapport à des situations à enjeu ;

o Analysé la prégnance et de la présence visuelle du futur projet par rapport à des situations à enjeu.

Une fois ces critères passés en revue pour tous les enjeux recensés à l'échelle de chacune des aires d'étude, la définition du niveau de sensibilité correspond à la moyenne des sensibilités individuelles recensées ou au niveau d'une sensibilité individuelle se détachant de façon significative des autres.

Il est possible d'évaluer le niveau de sensibilité selon six niveaux :

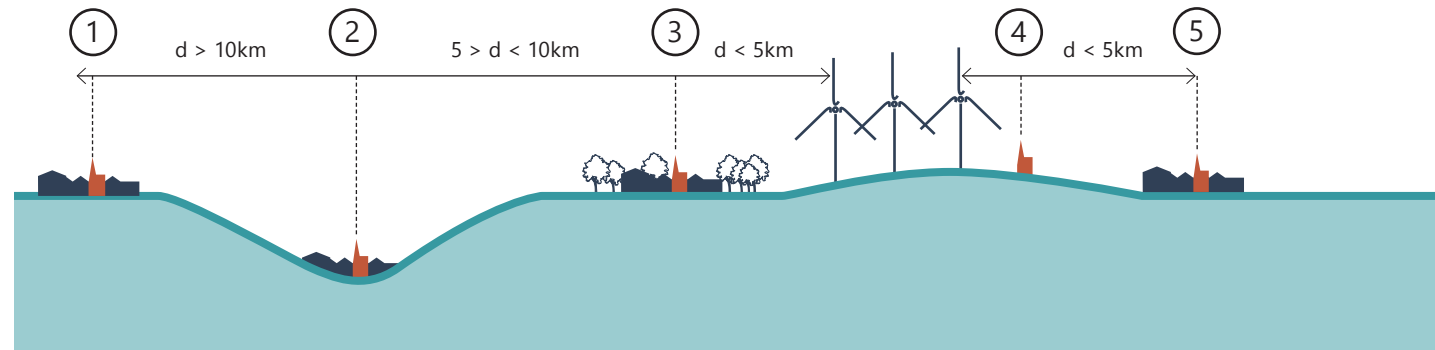
NIVEAU DE SENSIBILITÉ



Les notions d'enjeu et de sensibilité sont totalement indépendantes : l'une renvoie aux caractéristiques inhérentes de l'objet d'étude tandis que l'autre qualifie un niveau de mutation théorique généré par le projet. Aussi, les niveaux d'enjeux et des sensibilités peuvent être totalement dissociés.

QUELQUES EXEMPLES:

Analyse des niveaux de sensibilité d'un monument historique selon les situations rencontrées.



Cas 1 :

- > monument historique situé sur un plateau agricole
- > monument historique situé en centre bourg où le tissu bâti est dense
- > distance entre le site d'étude et le monument historique supérieure à 10 km
- > site d'étude non visible depuis le monument historique
- > covisibilité potentielle nulle voire très ponctuelle depuis certains axes routiers
- > si covisibilité ponctuelle, le gabarit visible des éoliennes et la prégnance du motif éolien seront très faibles

La sensibilité est potentiellement nulle à très faible.

Cas 2 :

- > monument historique situé en fond de vallée
- > monument historique situé en centre bourg où le tissu bâti est dense
- > site d'étude non visible depuis le monument historique
- > absence de covisibilité entre le monument historique et le futur parc depuis les axes routiers

La sensibilité est potentiellement nulle.

Cas 3 :

- > monument historique situé sur un plateau agricole
- > monument historique situé en centre bourg où le tissu bâti est dense
- > présence de masses boisées autour du bourg
- > distance entre le projet et le monument historique inférieure à 5 km
- > site d'étude non visible depuis le monument historique
- > covisibilité potentielle très faible

La sensibilité est potentiellement nulle à très faible.

Cas 4 :

- > monument historique isolé, situé sur un plateau agricole ouvert
- > absence de végétation naturelle ou végétation ponctuelle d'ornement
- > distance entre le projet et le monument historique inférieure à 5 km
- > visibilité du futur parc avérée depuis le monument historique
- > covisibilité avérée sur l'ensemble du plateau

La sensibilité est potentiellement forte à très forte.

Cas 5 :

- > monument historique situé sur un plateau agricole ouvert
- > monument historique situé en centre bourg où le tissu bâti est dense
- > distance entre le projet et le monument historique proche de 5 km
- > site d'étude non visible depuis le monument historique
- > covisibilité potentielle entre le monument historique et le futur parc depuis les axes routiers environnants

La sensibilité est potentiellement modérée à forte.

LES OUTILS MOBILISÉS

Afin d'être en capacité de définir les niveaux d'enjeu et de sensibilité, l'étude mobilise plusieurs outils tels que:

o La photographie, qui permet d'illustrer la réalité d'un terrain, de mettre en perspective un édifice patrimonial, un site remarquable, une unité paysagère, etc. ;

o Les coupes topographiques, pour illustrer les rapports d'échelles entre des motifs paysagers (forêt, espaces habités, plaine agricole, etc.) et les éoliennes, et pour évaluer les perceptions potentielles en fonction de l'inscription dans le relief d'un site ou d'un édifice par rapport au secteur de projet ;

o Les cartographies, pour spatialiser l'information ;

o La carte des zones de visibilité théorique, pour identifier les zones potentiellement sujettes aux interactions visuelles ;

o Le croquis commenté, pour mettre en évidence la structure et les motifs du paysage à la différence de la photographie qui met tout au même plan ;

o Le bloc-diagramme, pour faire ressortir les liens entre le relief, les motifs paysagers, les éléments patrimoniaux, les axes de communication, les bourgs, etc.

1.3. Évaluation des impacts

IMPACT

Un impact se caractérise par le croisement d'un enjeu (préalablement identifié) et d'un effet (porté par le projet éolien).

Dans le cadre d'un projet éolien, l'effet est la conséquence objective du futur parc sur le paysage.

L'impact est alors la transposition de cet effet sur une échelle d'enjeux.

ÉVALUATION DU NIVEAU D'IMPACT

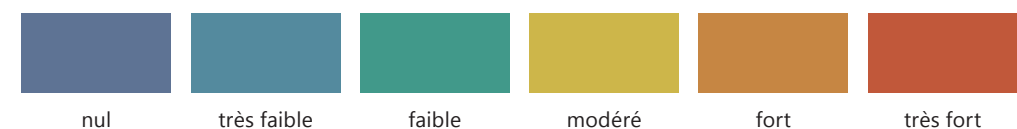
L'analyse des photomontages est réalisée par le paysagiste-concepteur d'ATER Environnement, qui va dans un premier temps décrire les caractéristiques du paysage à travers différents critères, en évoquant notamment les enjeux puis évaluer les effets du projet sur ce paysage.

La notion de sensibilité est également à prendre en compte, en relation étroite avec un effet et le projet.

L'impact du projet est caractérisé à travers des critères quantitatifs et qualitatifs, le plus objectivement possible. De manière non exhaustive, les critères mobilisables sont les suivants :

- Ouverture des paysages, ampleur du paysage et rapport d'échelle
- Cohérence avec les lignes de force des paysages et l'ambiance paysagère.
- Mutation paysagère générée par le projet
- Présence et concurrence visuelle.

L'impact sur chaque point est évalué suivant l'échelle suivante :



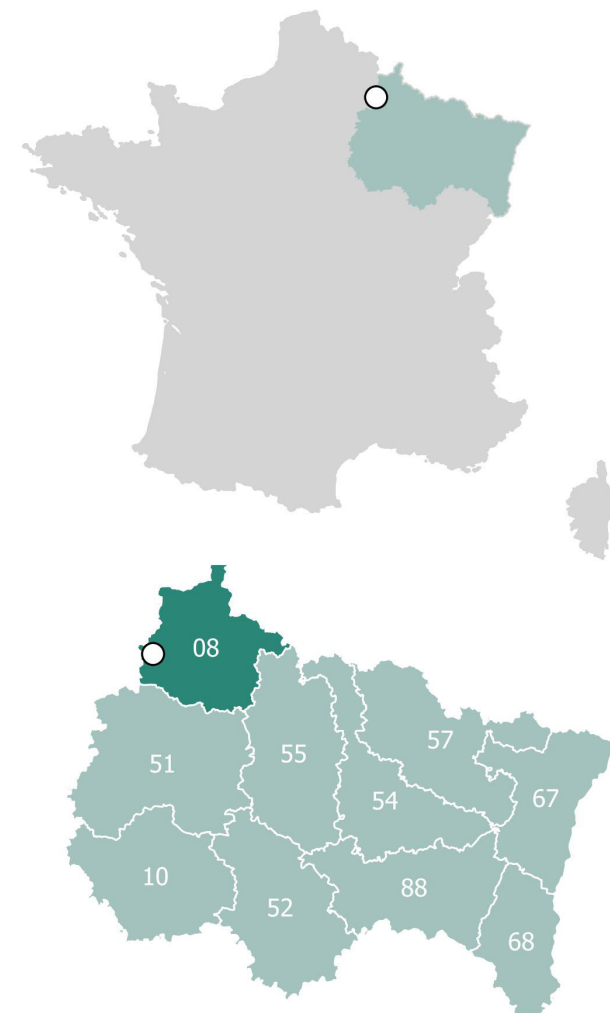
2. DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE

ETAT INITIAL



ATER
Environnement

Sources : IGN 100®
Copie et reproduction interdites



- Localisation du projet
- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

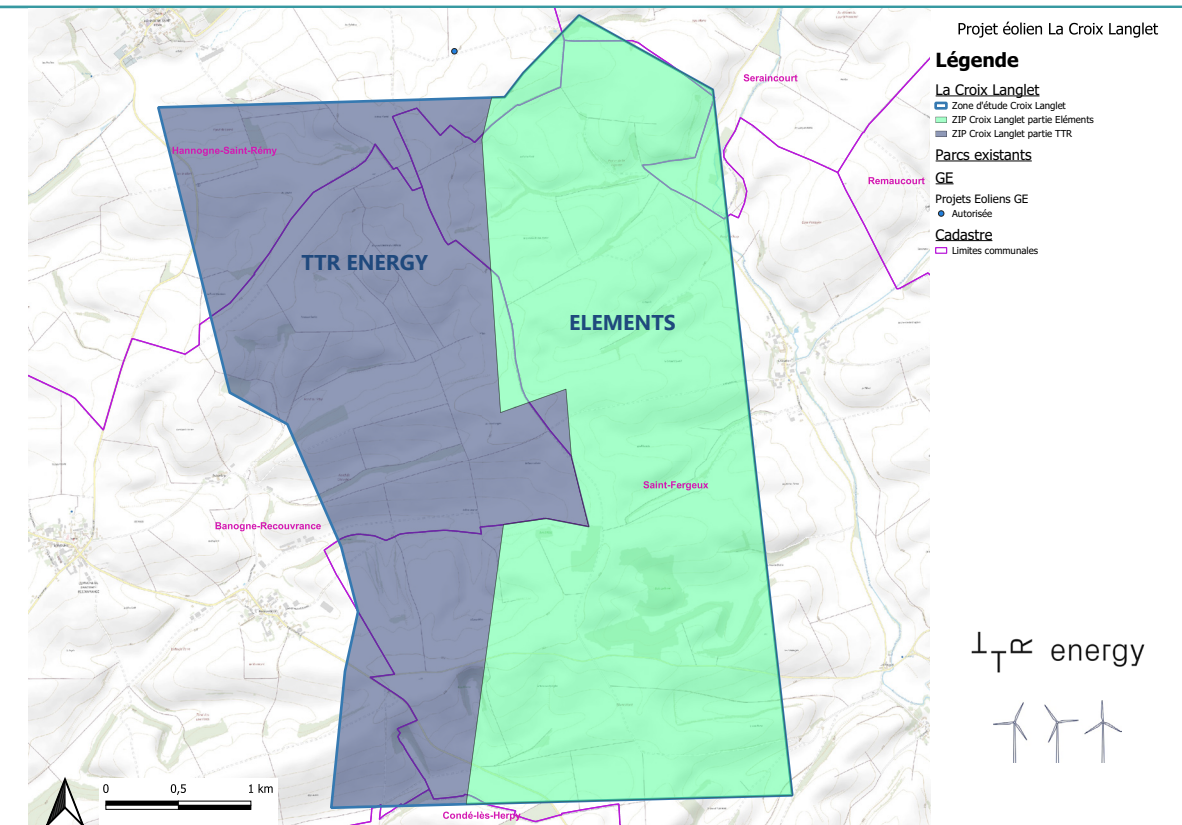
- St-Fergeux
- Condé-les-Herpy
- Seraincourt
- Banogne-Recouvrance
- Hannogne-Saint-Remy

2.1. Localisation du projet

Cette expertise paysagère porte sur le projet d'implantation d'un parc éolien qui se situe sur la commune de St-Fergeux et Bagogne-Recouvrance, au sein du département des Ardennes (08).

Ce projet est développé conjointement avec le projet de TTR ENERGY sur la même zone d'implantation potentielle que se répartissent les deux développeurs. L'état initial ici présent sera donc identique aux deux projets.

La zone d'implantation potentielle se situe au sein du Haut Porcien, en limite avec la région des Hauts-de-France et du département de l'Aisne. L'axe routier D2 délimite le nord de la zone d'implantation potentielle. Au sud, sa limite est assurée par la route locale D30. Aussi, elle se situe à proximité du Camp de Sissonne, un centre d'entraînement militaire, à l'ouest.



2.2. Démarche

L'état initial a pour objectif de dresser un état des lieux du paysage existant, tant dans ses qualités physiques que perçues à travers un panel d'outils permettant d'analyser les différentes composantes du paysage (ambiances et vues, patrimoine naturel et bâti, histoire locale, etc.). La distance par rapport à la zone d'implantation potentielle du projet est cruciale pour l'étude de ces éléments. Il est nécessaire de définir des aires d'étude où l'importance des éléments paysagers pris en considération varie en fonction de leur pertinence au regard de l'échelle d'observation.

Ainsi, conformément au guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestres d'octobre 2020, trois aires d'étude sont définies à partir de la localisation du site d'étude (zone identifiée pour l'installation du projet). De plus, selon la « Note pour la réalisation des photomontages des projets éoliens », une zone tampon maximum est fixée à 25 km pour les régions Normandie, Grand-Est et Hauts-de-France depuis juillet 2021.

> L'aire d'étude éloignée est la **zone qui englobe tous les impacts potentiels**. Elle renvoie à l'appréciation de la prégnance du projet éolien dans son environnement et non uniquement à sa visibilité. Son périmètre est calculé selon une adaptation de la formule de l'ADEME :

$$R = (60 + E) \times H$$

Où R est le rayon de l'aire d'étude, E est le nombre prévisionnel d'éoliennes et H la hauteur maximum des gabarits en bout de pales.

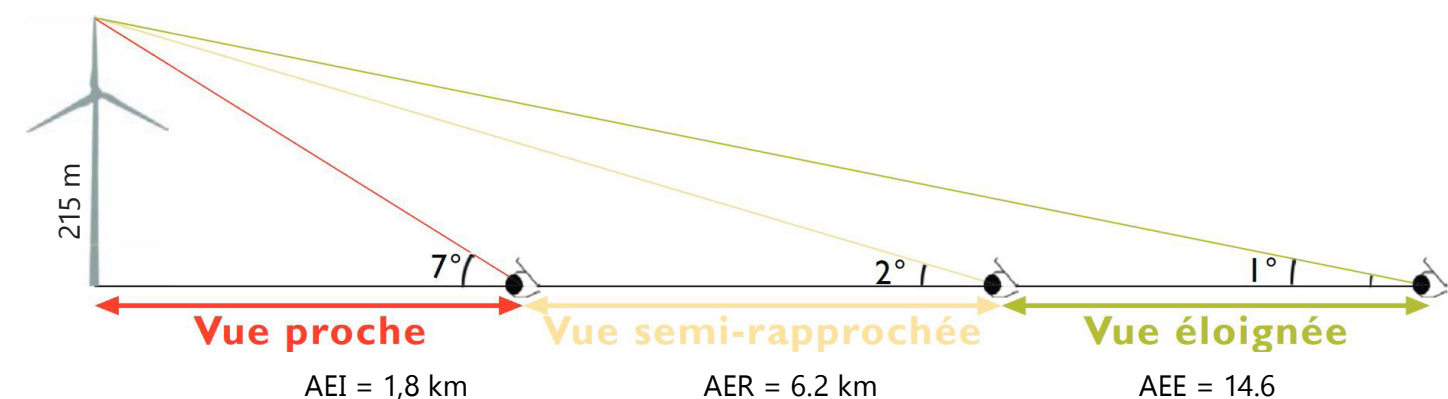
Dans le cadre du projet de Croix Langlet, le périmètre de l'aire d'étude éloignée est calculé sur la base de huit éoliennes de 215m de hauteur bout de pales dont le résultat donne 14.6 km de rayon.

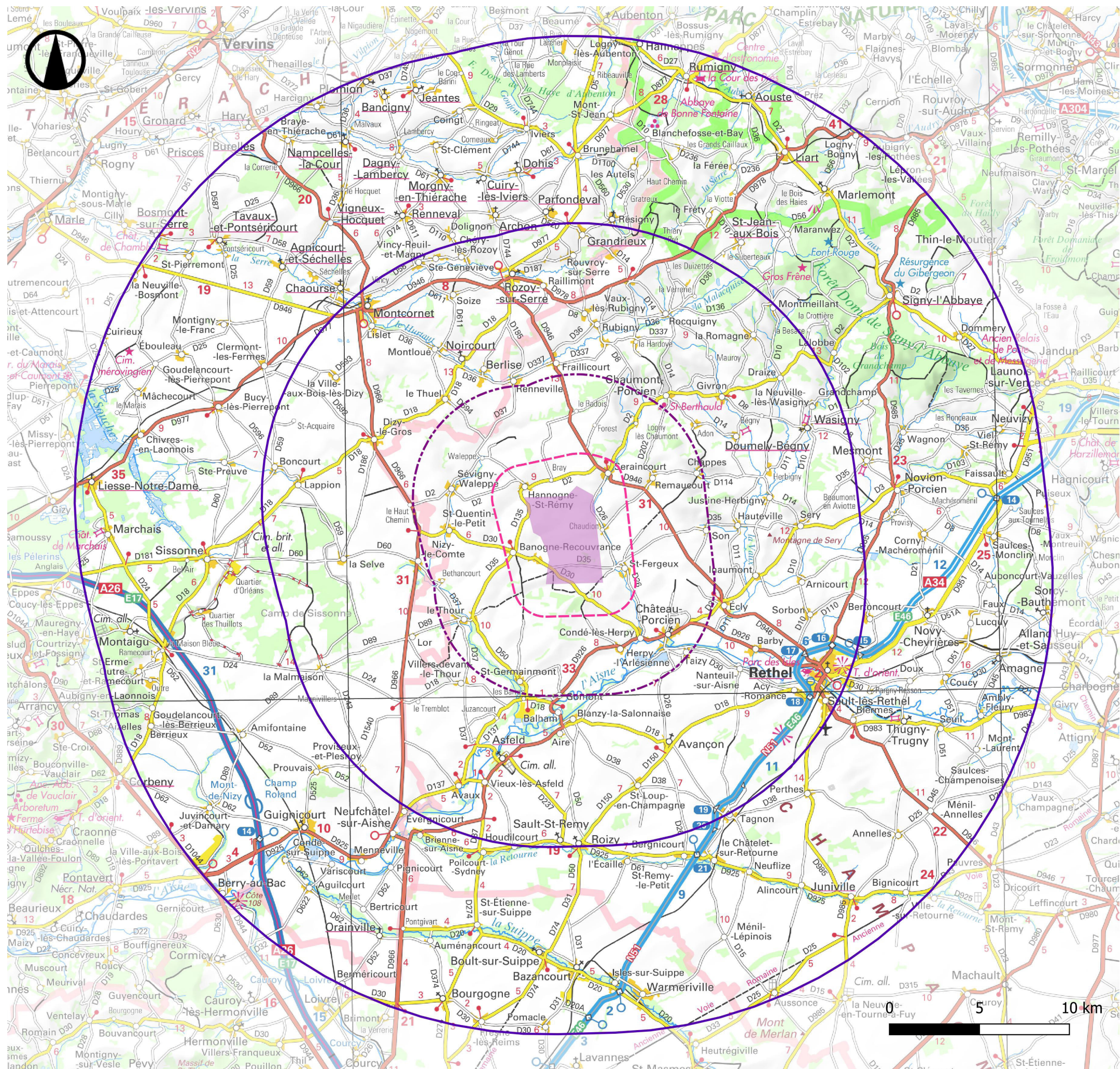
Son périmètre pourra être adapté sur la base des éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables (ligne de crête, falaise, vallée, etc.) qui le délimitent, ou sur des éléments humains ou patrimoniaux remarquables.

> L'aire d'étude rapprochée inclut une **zone tampon d'un rayon de 6 à 10 km autour de la zone d'implantation potentielle** et correspond, sur le plan paysager, à la zone de composition utile pour définir la configuration du parc et en étudier les impacts paysagers ;

> L'aire d'étude immédiate inclut une **zone tampon de plusieurs centaines de mètres autour de la zone d'implantation potentielle** ;

Concernant le projet éolien de Croix Langlet, situé dans la région Grand-Est, la définition des aires d'étude rapprochée et immédiate s'appuie sur les recommandations de ce guide, mais également sur la formule mathématique issue du guide du Parc Naturel Loire-Anjou-Touraine de 2009. Cette formule consiste à définir une distance en fonction de la hauteur apparente en degrés d'une éolienne. Les périmètres des aires d'étude rapprochée et immédiate sont définis en considérant une hauteur apparente de 7° pour l'aire d'étude immédiate, et de 1° pour l'aire d'étude rapprochée. Toutefois, la définition de ces deux distances est régulée avec celles préconisées dans le guide relatif à l'élaboration des études d'impact de projets éoliens terrestres de 2016.





Aires d'étude théoriques



Août 2023

Sources : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

Immédiate de 1,8 km

Rapprochée de 6.2 km

Eloignée entre 14,6 et 25 km

Néanmoins, il faut retenir que ces différents calculs sont utilisés comme des indicateurs à partir desquels il est possible de moduler les périmètres d'étude en fonction de l'étude des enjeux paysagers et patrimoniaux, à savoir :

- L'étude du relief (lignes de crêtes, vallées, plateaux, etc.) ;
- L'étude des unités paysagères ;
- Le relevé des principaux masques végétaux (forêts, bosquets, etc.) et l'étude de l'occupation du sol ;
- La réalisation d'une carte des Zones de Visibilité Théorique avec les paramètres suivants : 8 éoliennes de 215 mètres implantées de la manière la plus défavorable sur le site d'étude, au regard des premiers enjeux patrimoniaux et paysagers relevés ;
- L'étude du Schéma Régional Éolien (SRE) ;
- Une analyse de terrain.

Aussi, l'analyse de ces différents enjeux fait l'objet d'un cadrage préliminaire à l'étude de l'état initial du paysage. A la suite de cette analyse, les limites des périmètres d'étude éloigné, rapproché et immédiat seront adaptés afin de prendre en compte ces enjeux.

Ainsi, la présence d'un site patrimonial ou encore la présence d'un site touristique majeur peut faire l'objet d'un élargissement du périmètre. A l'inverse, un espace forestier peut justifier un retrait du périmètre.

«Pour rappel, le rayon minimal d'affichage pour l'enquête publique d'un projet éolien, défini dans la Nomenclature ICPE, est fixé à 6 km autour de l'installation» (Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets éoliens terrestres, décembre 2020).

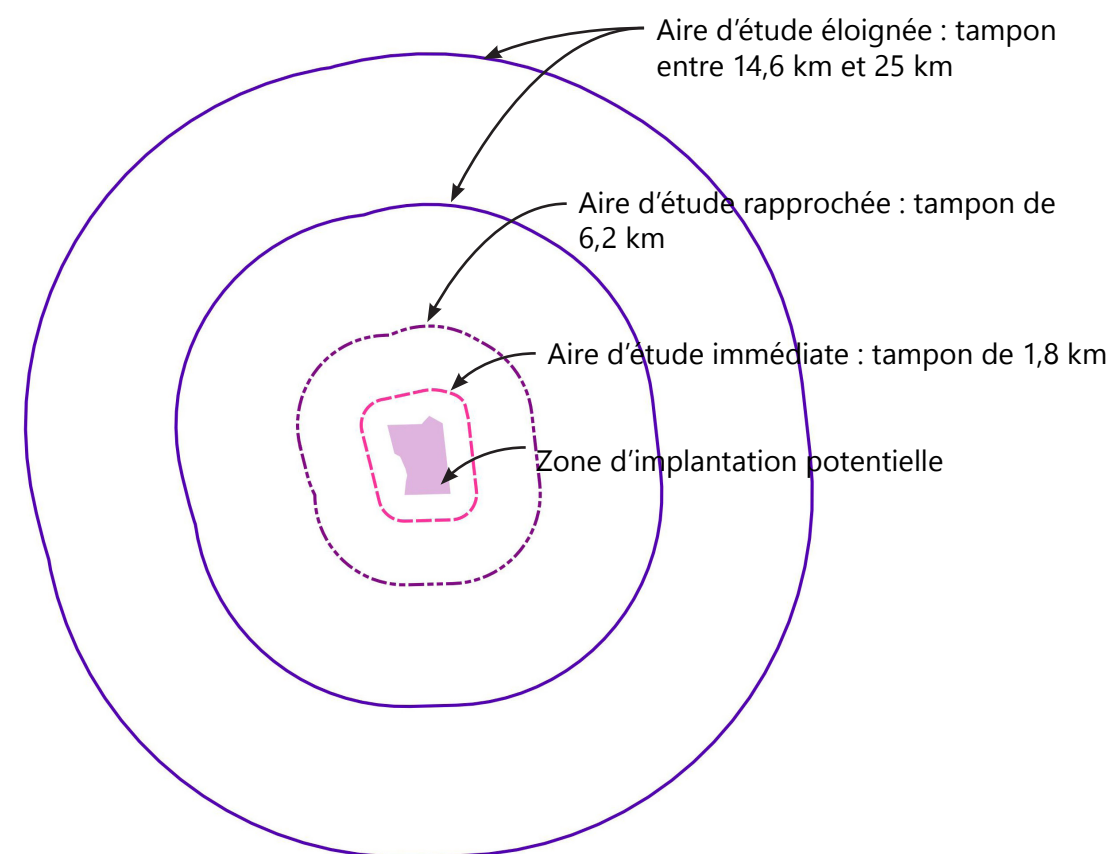
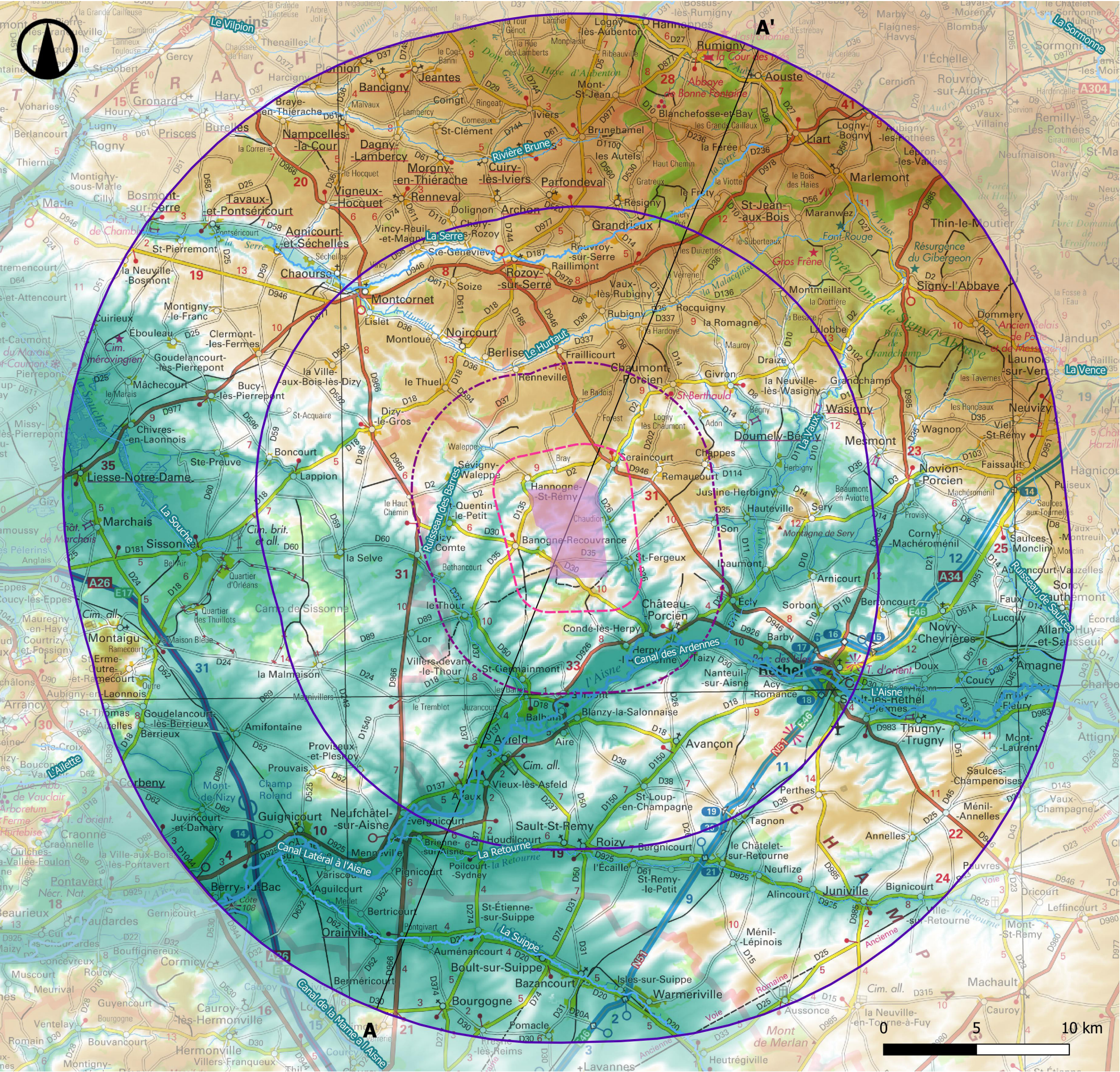


Fig. 1 : Les aires d'étude issues des résultats des formules de l'ADEME

3. CADRAGE PRÉLIMINAIRE

ETAT INITIAL





Relief et hydrologie



Août 2023

Sources : IGN 100®, BD Alti, BD Carthage
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

Immédiate de 1,8 km

Rapprochée de 6,2 km

Eloignée entre 14,6 km et 25 km

Relief (en m)

50

100

120

150

300

Hydrologie

Cours d'eau principaux

Cours d'eau secondaires

Coupe topographique

Trait de coupe AA'

3.1. Relief, hydrographie et géologie



Fig. 2 : Vue de l'Aisne au centre de Château-Porcien, au sud-est de la zip

Le territoire d'étude présente un relief relativement vallonné constitué d'un assemblage de plateaux s'articulant autour de vallées et de zones présentant un relief localement plus complexe. Au nord, la Thiérache repose sur une formation limoneuse datant du quaternaire. La zone d'implantation potentielle se trouve dans le Haut Porcien. À l'ouest, on retrouve les collines du Laonnais et du Soissonnais, et au sud-est, la Champagne Crayeuse et ses longues vallées : La Suippe, la Retourne et l'Aisne.

La Basse Thiérache est une région agricole offrant un paysage essentiellement bocager et forestier. Le sous-sol constitué de craie marneuse couverte de limons, engendre une variété de sols tributaires de la topographie. À l'ouest, les collines du Laonnais présentent une alternance de boisements sur les terrains sableux des versants, et de villages entourés de cultures sur les limons des sommets et lignes de crêtes. L'Aisne fait partie du pourtour du Bassin Parisien. Les calcaires grossiers du Tertiaire ont résisté à l'érosion pour former des plateaux disséqués. Au sud-est, la Champagne Crayeuse, ou « Champagne sèche », est essentiellement constituée de craie.

Le projet de Saint-Fergeux se trouve sur l'unité paysagère du Haut Porcien. Cette plaine principalement herbagée, a aujourd'hui un parcellaire organisé pour l'agriculture intensive, où les surfaces enherbées laissent de part en part la place aux cultures de céréales et oléagineux.

Les eaux de surface se partagent entre différents bassins versants. Les vallées de la Serre et de la Souche traversent le territoire au nord. On retrouve la vallée de l'Aisne et son canal latéral, traversant l'aire d'étude d'ouest en est en passant par le sud. Cette vallée délimite les crêtes et plateaux des collines du Laonnois et des massifs de St Gobain. Le territoire d'étude se divise donc en quatre parties : les reliefs de La Thiérache au nord, les collines du Laonnais à l'ouest, assez peu présentes, et la plaine de grandes cultures au centre et la Champagne Crayeuse au sud-est. L'ensemble du territoire s'articule autour des différentes vallées de l'Aisne, de la Souche, de L'Ailette ou encore de la Serre.

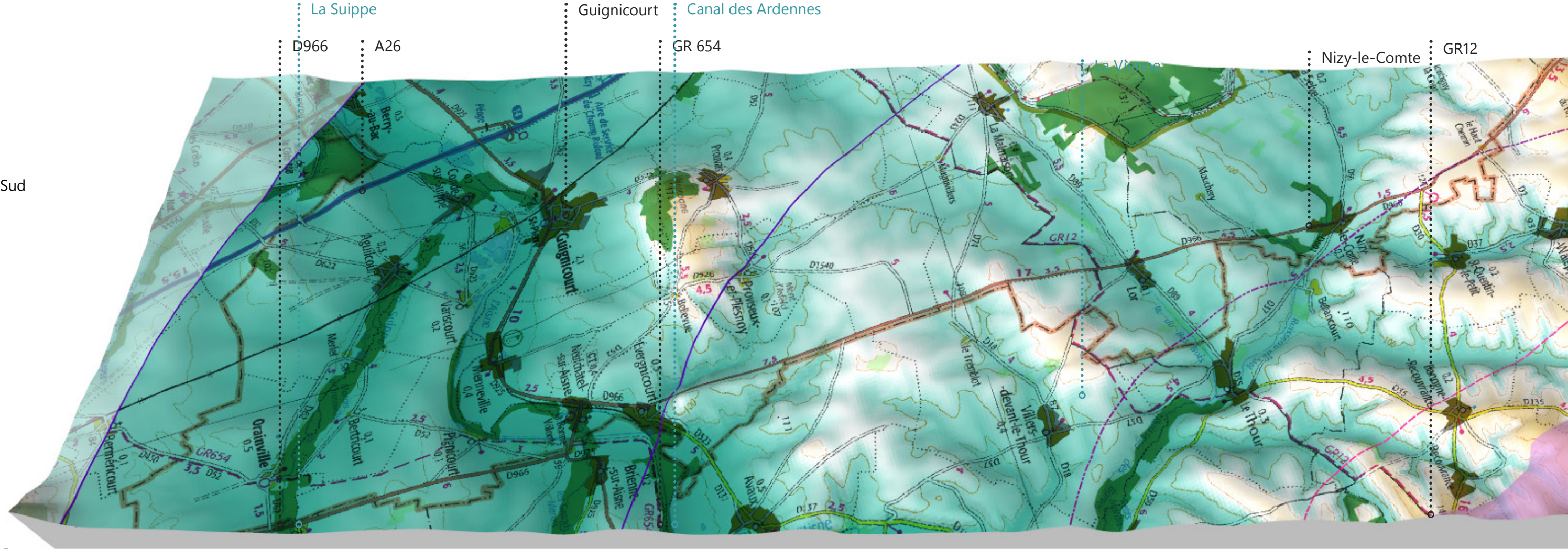


Fig. 4 : Vue sur Nampcelles-la-Cour depuis la Basse Thiérache au nord de la zip



Fig. 3 : Vue des plaines de grandes cultures, au nord-ouest de la zip

3.1.a. Coupe Sud/Nord



26

A
0 km



LA CHAMPAGNE CRAYEUSE

LE HAUT PORCIEN



AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

ZIP

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

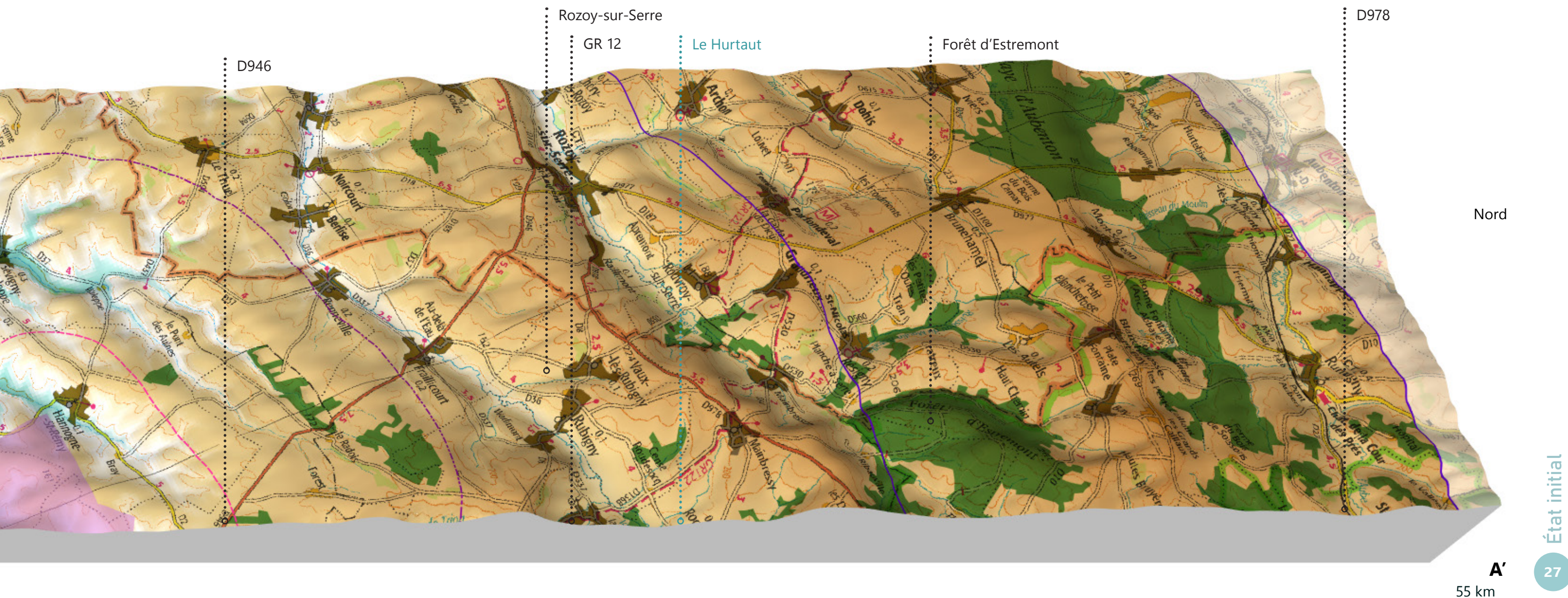
- Immédiate de 1,8 km
- Rapprochée de 6,2 km
- Eloignée entre 14,6 km et 25 km

Relief (en m)

- 50
- 100
- 120
- 150
- 300

Hydrologie

- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau secondaires



LE HAUT PORCIEN

LA THIÉRACHE ARDENNAISE

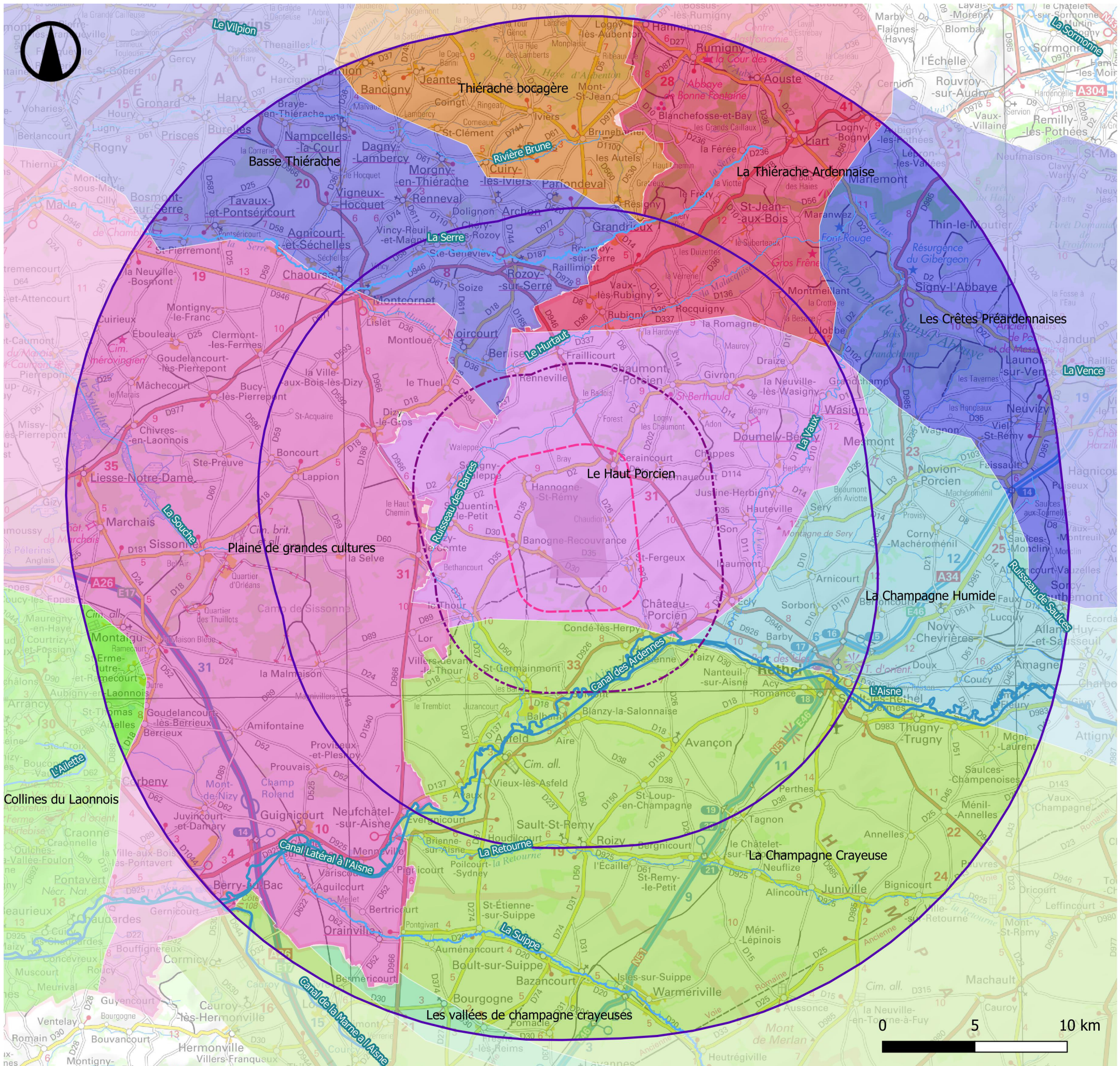
ZIP AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

Fig. 5 : Bloc-coupe sud-ouest/nord-est avec une exagération de l'échelle verticale de facteur 4.

La coupe sud-nord met en évidence les légères variations topographiques qui s'expriment à travers la présence de nombreux cours d'eau.

Au sud du projet, le caractère plat de la plaine de grandes cultures, et les quelques boisements éparpillés dessinent un paysage ouvert et pouvant générer de possibles vues depuis les lieux de vie proches. La zone d'implantation potentielle prend place à la limite de cette unité paysagère de grandes cultures. Ce paysage est ouvert avec un relief constant et peu de filtres visuels.

Au nord, vers la Thiérache, au fur et à mesure que le relief s'élève par ondulations, la végétation occupe les points bas, le long des cours d'eau ou quelques poches dans les cultures. Plus haut, au nord de la vallée de la Serre, les boisements se font plus importants et les points hauts découverts pourraient générer des points de vue en direction du projet de Saint-Fergeux.



Relief et hydrologie



Août 2023

Sources : IGN 100®, BD Carthage, Atlas des Paysages des Ardennes
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

- Immédiate de 1,8 km
- Rapprochée de 6,2 km
- Eloignée entre 14,6 km et 25 km

Unités paysagères des Ardennes

- La Champagne Crayeuse
- La Champagne Humide
- La Thiérache Ardennaise
- Le Haut Porcien
- Les Crêtes Préardennaises
- Les vallées de champagne crayeuses

Unités paysagères de Picardie

- Basse Thiérache
- Collines du Laonnois
- Plaine de grandes cultures
- Thiérache bocagère

3.2. Les unités paysagères



Fig. 6 : Paysage des plaines de Grandes Cultures, depuis une route locale, à proximité du site d'étude

Les unités paysagères font partie des clés de lecture d'un territoire. Elles se définissent à travers une portion de territoire homogène et cohérente tant au niveau de ses composantes spatiales, ses perceptions sociales et ses dynamiques paysagères qui lui octroient sa singularité. Ainsi, la lecture des unités paysagères permet une approche globale reliant les territoires de plusieurs cantons, pays et intercommunalités. Les unités paysagères révèlent les réalités naturelles ainsi que les usages et les pratiques qui ont façonné les paysages.

L'étude de ces entités est préalable à l'analyse paysagère, car elle permet de localiser le site dans un ensemble connu et défini. Ceci est important pour en comprendre le fonctionnement et mettre en avant les enjeux, les atouts et les contraintes. Cette phase du diagnostic paysager est réalisée à une large échelle. La définition des unités paysagères s'appuie sur les Atlas de Paysage. Dans le cas présent, il s'agit des atlas de l'Aisne, de l'Oise et des Ardennes. Le périmètre d'étude maximal (rayon de 25 km autour de la ZIP) est constitué de 9 unités paysagères distinctes dont 6 sont ici étudiées :

- La Basse Thiérache,
- La Thiérache Bocagère,
- La Thiérache Ardennaise,
- Le Haut Porcien,
- La plaine de Grandes Cultures,
- La Champagne Crayeuse,

L'objectif de ces descriptions est d'apporter une connaissance générale sur les types de paysages rencontrés. Par la suite, ces éléments seront complétés avec l'étude de terrain. Seules les unités paysagères les plus emblématiques du secteur d'étude sont présentées ci-après. Celles intégrant les «Paysages peu représentés» sont alors écartées.

LA BASSE THIÉRACHE

« La Thiérache est une entité paysagère située au Nord du département de l'Aisne. [...] Ces caractéristiques, haies bocagères [en diminution] une urbanisation dispersée, vallonement, prairies. [...] La Thiérache peut être considérée comme le vestige d'un terroir anciennement homogène, mais aujourd'hui fractionné par les modifications des pratiques humaines depuis une cinquantaine d'années. Il n'en reste pas moins que lorsqu'on évoque les paysages de Thiérache, l'image gravée dans l'esprit de chacun est celle de ces vallonnements striés de haies, celle d'une authenticité qui fait référence à une typologie de paysages nationalement reconnue : on aime à parler de « Normandie Picarde ». [...] La Thiérache est l'un des meilleurs « arguments de vente » du département. Les vastes panoramas sur les douces ondulations des bocages sont très largement concurrencés par les monuments de l'entité. Les églises fortifiées détiennent sans conteste la place de choix dans le cœur des artistes. »

Extrait de l'atlas des paysages de l'Aisne-Nord

Les caractéristiques majeures

- Une activité pastorale en diminution au profit des cultures;
- Une implantation urbaine caractérisée par une dispersion du bâti;
- Prédominance des volumes de végétaux;
- Ensembles de collines « lourdes » qui se raccrochent au plateau Ardennais;
- Un paysage bocager en diminution voir disparition avec le remembrement;
- Une diversité de haies bocagères;
- Des vallonnements marqués;
- Masses boisées et alignements qui accompagnent les villages, les routes et les cours d'eau.

La présence du motif éolien

Il existe une concentration importante de parcs éoliens au sein de cette unité. Les éoliennes construites, accordées ou en instruction prennent place sur les points hauts des collines de la Thiérache. C'est le cas notamment autour de Vervins. Des covisibilités se créent entre les parcs de la Thiérache et ceux de la plaine du Laonnois.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

La présence d'une trame bocagère et de nombreux boisements façonnent un paysage globalement semi-ouvert mais des vues plus lointaines et dégagées peuvent exister depuis les collines et autres points hauts du relief.

La sensibilité est nulle à très forte.



© ATER Environnement, 2023

Fig. 7 : Vue depuis la D946 sur les cultures de la Basse Thiérache

LA THIÉRACHE BOCAGÈRE

«La Thiérache des bocages est avant tout une entité où prédomine l'agriculture pastorale. Elle fonde l'image de marque de cette partie du département et semble évincer toute présence industrielle ou urbaine. Même les forêts pourtant vastes s'isolent pour former à elles seules des entités paysagères posées sur les mailles des bocages, comme une dissonance au milieu d'un paysage bien ordonné.» «Composé exclusivement de feuillus, le bocage Thiérachien évolue au fil des saisons, créant ainsi une multitude de paysages.»

La multitude des haies aux orientations et hauteurs diverses n'est clairement perceptible que sur les points de vue jouissant d'une certaine altitude. La plupart des approches offrent une lecture brouillée des premiers plans, dont l'organisation n'est révélée que dans les plans intermédiaires pour revêtir dans le lointain une apparence forestière. Autrement dit, et contrairement à ce que l'on perçoit en plan, la Thiérache se lit par ses volumes qui ne laissent apparaître les pâtures qu'en transparence. Cependant, la régularité des surfaces et des formes des parcelles cernées de haies façonne, tantôt un paysage structuré et rythmé, tantôt un paysage labyrinthique, lorsque les talus couronnés de haies obstruent les vues.

Extrait de l'atlas des paysages de l'Aisne-Nord

Les caractéristiques majeures

- Paysage de bocage (haies basses, moyennes, mixtes et alignement d'arbres têtards);
- Habitat dispersé issu des défrichements médiévaux;
- Village à structure linéaire;
- Vergers, pâturage et ripisylve;
- Vallonnement marqué;
- Abondance des cours d'eau.

La présence du motif éolien

Cette unité paysagère ne comptabilise que quelques parcs éoliens.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

Les paysages contrastés de boisements et de bocages, alliés à un relief vallonné et entrecoupé de cours d'eau éliminent la plupart des sensibilités présagées vis-à-vis du projet éolien. Aussi, l'éloignement important présent entre cette unité paysagère et le projet éolien réduit fortement les vues potentielles sur la zone d'implantation potentielle.

La sensibilité est nulle à très faible.



© ATER Environnement, 2023

Fig. 8 : Vue depuis la D1100 en sortie de Brunehamel, sur les bocages

LA THIÉRACHE ARDENNAISE

«A l'ouest du plateau de Rocroi, la Thiérache Ardennaise est constituée par un ensemble de collines dont le dénivelé atteint environ 100 m. Les coteaux et fonds de vallée enherbée créent des paysages d'une grande unité, bordés par des forêts couvrant le sommet des coteaux et coupant l'horizon de leur teinte foncée. Les secteurs de faibles pentes font l'objet de mise en culture de céréales et d'oléagineux contrastant particulièrement avec l'espace enherbé. Les haies sont encore fortement présentes dans les secteurs enherbés et permettent d'apprécier les mouvements de terrain. Mais, tout comme les vergers, elles semblent peu entretenues. Les ripisylves végétalisés par les aulnes, saules et frênes, révèlent le passage de petites rivières. Les villages sont principalement installés sur les parties basses des coteaux. Le bâti est d'une grande régularité, avec des façades en calcaire bleu et les toits à 2 pans en ardoise. On constate un nombre important de maisons non habitées.»

Données extraites de l'Atlas des paysages du département des Ardennes

Les caractéristiques majeures

- Paysage de massifs forestiers (forêt d'Estremont, bois de Rumigny, etc)
- Relief marqué
- Villages de taille moyenne

La présence du motif éolien

Cette unité paysagère ne comptabilise pas de parcs éoliens.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

La proximité avec la zone d'implantation potentielle rend cette unité paysagère particulièrement sensible à celui-ci. Néanmoins, le relief marqué et l'implantation des villages dans les parties basses permettront de nuancer cette sensibilité en fonction des expositions. La sensibilité est nulle à modérée



© ATER Environnement, 2023

Fig. 9 : Vue en direction de St-Jean-aux-Bois au sein de la Thiérache Ardennaise

LE HAUT PORCIEN

«A l'Ouest du département des Ardennes, le Haut Porcien est un paysage de transition, difficile à qualifier. Il apparaît comme le glissement des paysages alentours et ne montre pas de limites franches. Au Nord Est, sa topographie marquée annonce la Thiérache, puis, plus à l'Est les Crêtes Préardennaises. Il se dilue au Sud Est, dans la Champagne Humide et au Sud dans la Champagne Crayeuse. Le relief passe rapidement des douces ondulations de Champagne Crayeuse à des vallons beaucoup plus marqués où dominent les Monts de Sery, des Chappes, de Chatillon et d'Ollivet. De nombreuses petites rivières parcourent ces fonds de vallées pour se regrouper dans la rivière de la Vau (affluent de l'Aisne). Les sols constitués de calcaire crayeux se couvrent vers le Nord de limon et d'argile pour retrouver le caractère des sols lourds et foncés de la Champagne Humide.»

«Globalement herbager, le Haut Porcien a aujourd'hui un parcellaire organisé pour l'agriculture intensive, où les surfaces enherbées laissent de part en part la place aux cultures de céréales et oléagineux.»

Données extraites de l'Atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne

Les caractéristiques majeures

- Pays de transition
- Milieu ouvert
- Grande variabilité des vues
- Relief chahuté
- Prairies et terres labourables
- Les ripisylves sont situées au milieu des prairies
- Paysage de bocage
- Les arbres fruitiers sont très présents. Sous forme de vergers ou pré-vergers proches des villages

La présence du motif éolien

Il existe une concentration importante de parcs éoliens au sein de cette unité. Les éoliennes construites, accordées ou en instruction prennent place sur les hauteurs du Haut Porcien.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

C'est au sein de cette unité que le projet éolien de Saint-Fergeux s'inscrit. Le relief assez vallonné du Haut-Porcien et sa proximité vis-à-vis du projet éolien induisent des sensibilités faibles à très fortes.



© ATER Environnement, 2023

Fig. 11 : Vue sur la vallée de St-Quentin depuis la D135

LA PLAINE DE GRANDES CULTURES

« Les paysages ne sont pas statiques. Si l'on fait abstraction des grandes mutations paysagères, consécutives, notamment, aux opérations de remembrement, au fil des saisons, les paysages évoluent. L'ambiance estivale ne correspondra pas à celle de l'automne. Lorsque les champs sont cultivés, l'ambiance qui se dégage varie selon le type de culture. » « Les remembrements ont conduit au regroupement de terrains et à l'effacement d'une grande part de la trame arborée. Le parcellaire reste toutefois assez découpé comme on peut le voir sur les photos aériennes. » « Les délimitations sont parfois marquées par des vestiges de haies discontinues et peu développées. Quelques petits bosquets persistent sur des zones pentues ou sommitales, on ne sait trop pourquoi. De beaux arbres isolés ou groupés (chênes, frênes) se dressent parfois au-dessus des cultures. Des continuités boisées ou des peupliers visibles de loin, révèlent la présence de cours d'eau et de zones humides telles que les marais. Les masses boisées les plus importantes sont celles des marais de la Souche, de la forêt de Samoussy, des Savarts de Sissonne, des vallées de la Serre, de la Somme et de l'Omignon. »

Extrait de l'atlas des paysages de l'Aisne-Nord

Les caractéristiques majeures

- Grands étendues de cultures céréalières et de betteraves
- Perspectives lointaines
- Reliquats de massifs boisés
- Villages de taille moyenne grâce à la présence de Laon à proximité
- Vallée de la Serre

La présence du motif éolien

Une grande concentration de parcs éoliens existent au sein de cette unité notamment autour de Pleine-Selve ou entre Marle et Dizy-le-Gros. Ces parcs sont visibles sur de longues distances au sein de ce plateau agricole très ouvert.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

La morphologie de l'unité paysagère est constituée de plaines, de vallées alluviales ainsi que d'un léger vallonnement, ce qui crée une alternance entre vues dégagées et masquées en direction de la zone d'implantation potentielle.

La sensibilité est de nulle à très forte.



LA CHAMPAGNE CRAYEUSE

« La Champagne centrale, qui s’étend du Nord au Sud, limitée par la cuesta d’Île de France à l’Ouest, représente un tiers du territoire. C’est la Champagne crayeuse qui domine cet ensemble, avec des vues lointaines, un relief peu marqué, de grandes cultures céréalières qui lui confèrent une qualité paysagère pouvant passer pour monotone. Le vignoble champenois qui s’y étend en partie constitue un élément d’originalité ainsi que les vallées humides et leurs ripisylves. Au Sud, la Champagne centrale présente également des secteurs intéressants, avec ses coteaux calcaires aux sommets boisés et ses grandes zones humides (Bassée, marais de ST Gond...).

Petit bout de la Champagne qui se donne à voir comme un immense désert fertile. De vastes parcelles de terres crayeuses dédiées à l’agriculture industrielle offrent de larges horizons ponctués de rares arbres. Paysages relativement monotones hormis au printemps où les cultures offre une palette de couleurs très diversifiées.»

Données extraites de l’Atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne

Les caractéristiques majeures

- Pays de transition
- Milieu ouvert
- Grande variabilité des vues
- Relief chahuté
- Prairies et terres labourables
- Les ripisylves sont situées au milieu des prairies
- Paysage de bocage
- Les arbres fruitiers sont très présents. Sous forme de vergers ou pré-vergers proches des villages

La présence du motif éolien

Cette unité paysagère ne compte aucun parc éolien.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

Les paysages de plaines contrastés de boisements et de bocages limitent la plupart des sensibilités présagées vis-à-vis du projet. Cependant, les hauteurs induites par la vallée de l’Aisne permettent potentiellement des vues sur le projet éolien.

La sensibilité est nulle à très forte.



© ATER Environnement, 2023

Fig. 13 : Vue depuis la D37 sur le canal des Ardennes





Fig. 14 : Sur la D966 au nord de Dizy-le-Gros

Le territoire d'étude comporte une grande diversité de paysages. La partie nord de l'aire d'étude, soit la Thiérache et le début des reliefs des Ardennes, concentrent les reliefs les plus importants.

À l'est, la fin des collines du loannois donnent sur des massifs boisés denses, dont le camp militaire de Sissonne, zone protégée de toute exploitation humaine, ainsi que de la vallée de la souche, zone protégée de marais et de plan d'eau. De ce fait, la moitié sud-ouest est peu sensible au projet éolien de Saint-Fergeux. La mosaïque de paysages crée une multitude de masques visuels à la perception du motif éolien.

En revanche, les sensibilités se concentreront davantage sur le secteur du nord-est au sud-est, caractérisé par des zones agricoles et des champs ouverts. La plaine de grandes cultures présentera davantage de visibilité en direction du projet éolien, principalement depuis les axes routiers et de manière croissante avec le rapprochement du site d'étude. Les ondulations répétées, les boisements ponctuels et la ligne de crête est-ouest traversant le plateau réduiront toutefois les sensibilités depuis le secteur éloigné. Les visibilitées potentielles seront contenues aux aires d'étude rapprochée et immédiate.

Occupation du sol



Août 2023

Sources : IGN 100®, CLC 2018
Copie et reproduction interdites

Légende

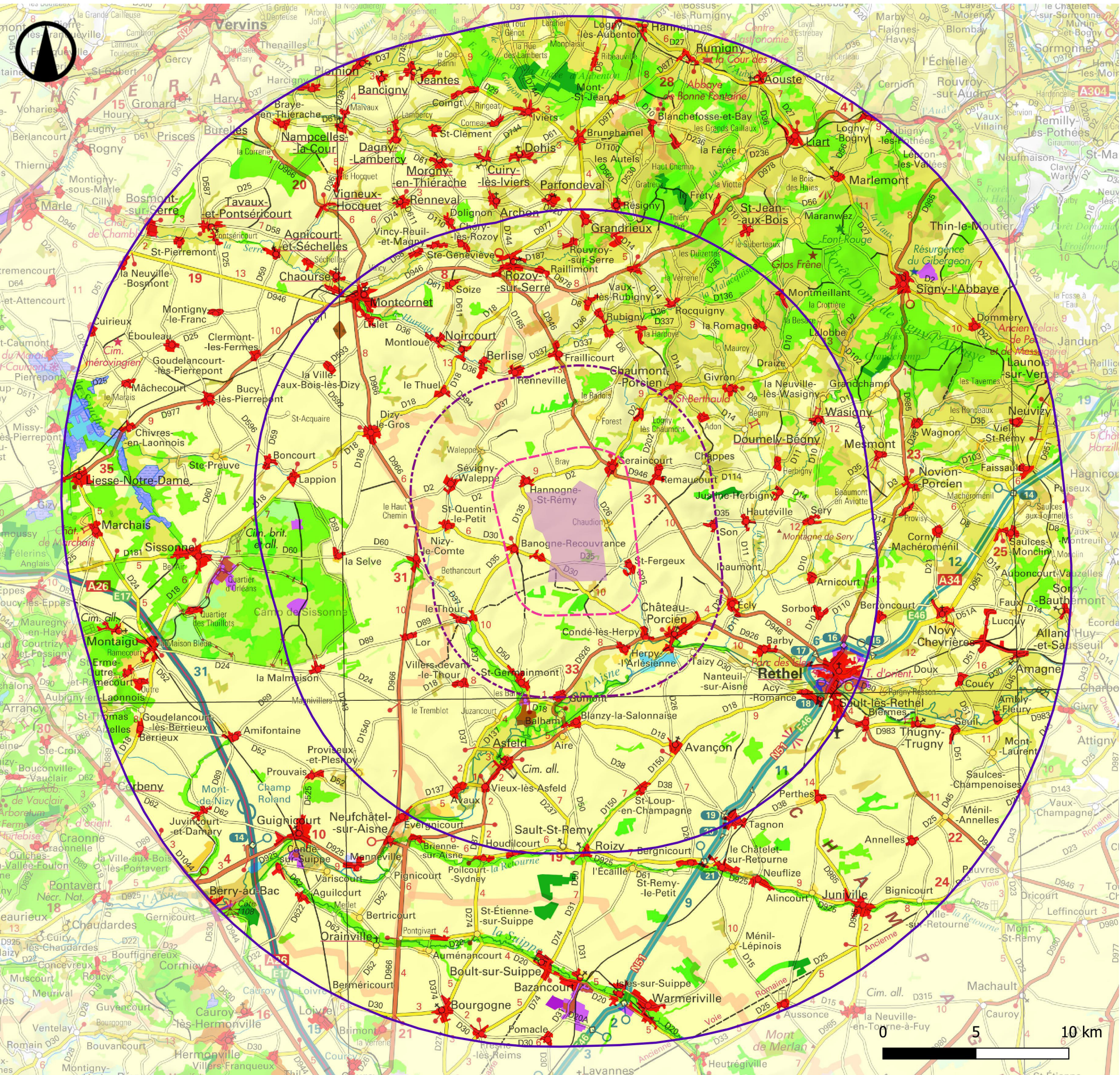
Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

- Immédiate de 1,8 km
- Rapprochée de 6,2 km
- Eloignée entre 14,6 km et 25 km

Occupation du sol

- Tissu urbain discontinu
- Zones industrielles ou commerciales et installations publiques
- Extraction de matériaux
- Décharges
- Espaces verts urbains
- Equipements sportifs et de loisirs
- Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Vergers et petits fruits
- Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole
- Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Forêts mélangées
- Pelouses et pâturages naturels
- Landes et broussailles
- Forêt et végétation arbustive en mutation
- Marais intérieurs
- Tourbières
- Plans d'eau



3.3. L'occupation du sol



Fig. 15 : Vue sur les cultures de la plaine de Grandes Cultures



Fig. 16 : Vue vers la forêt d'Estremont

L'occupation du sol à l'échelle du périmètre d'étude est à dominante agricole et se caractérise par une forte présence de champs cultivés occupant principalement les plateaux. Les communes rurales et les petits boisements viennent ponctuer ces paysages.

Les zones boisées prennent également une place assez importante dans la perception du paysage, elles se concentrent au sud-ouest et au nord-est de la zone d'étude. Elles forment de longs corridors végétalisés soulignant parfois la présence des vallées ou de grands réservoirs de biodiversité représentés par les massifs forestiers. Les collines du Laonnais, le camp militaire de Sissonne, la Thiérache Bocagère et Ardennaise concentrent à l'échelle du territoire d'étude la plupart des boisements.

Ces divers espaces boisés et forestiers vont jouer un rôle important dans la perception du projet de Saint-Fergeux puisqu'ils apportent des écrans visuels efficaces, souvent cumulés à un relief vallonné au sein des différentes aires d'étude.

Rethel constitue le principal pôle urbain. L'activité industrielle et commerciale prend une place minoritaire et semble s'étaler plutôt le long de la vallée de l'Aisne pour l'agglomération de Rethel. Cet ensemble urbain est relativement distant du projet éolien. Il sera également préservé par sa position dans le relief, drainé par des cours d'eau (comme l'Aisne et le canal des Ardennes).

La carte ci-avant met en évidence les grandes composantes du socle paysager, mais ne permet pas de faire apparaître les différentes formes végétales plus restreintes. Aussi, seuls les boisements de plus de 15 hectares sont pris en compte. Or, le bocage résiduel génère de nombreux masques à la perception qui vont permettre de limiter davantage la visibilité du projet.



Fig. 17 : Vue depuis le centre urbain de Rethel

3.4. Schéma Régional Éolien

Les documents directeurs de l'éolien étant antérieurs à la réforme territoriale de 2015 fusionnant de nombreuses régions, les documents de référence éoliens sont établis à l'échelle de l'ancienne région administrative de la Champagne-Ardenne, aujourd'hui fusionnée avec les anciennes régions Alsace et Lorraine et renommée Grand Est. Les données des documents présentés ci-après sont donc à l'échelle des départements de la Marne, de la Haute-Marne, de l'Aube et des Ardennes.

Le Schéma Régional Éolien (SRE) de Champagne-Ardenne, annexe du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) de cette ancienne région, détermine les zones favorables à l'accueil des parcs et fixe les objectifs de puissances pouvant y être installées en vue de remplir l'objectif régional d'ici à 2020.

L'objectif de ce Schéma Régional Éolien est d'améliorer la planification territoriale du développement de l'énergie éolienne et de favoriser la construction des parcs éoliens dans des zones préalablement identifiées. La finalité de ce document est d'éviter le mitage du paysage, de maîtriser la densification éolienne sur le territoire, de préserver les paysages les plus sensibles à l'éolien, et de rechercher une mise en cohérence des différents projets éoliens. Pour cela, le Schéma Régional s'est appuyé sur des démarches existantes (Schémas Paysagers Éoliens départementaux, Atlas de Paysages, Chartes, etc.). Les données patrimoniales et techniques ont ensuite été agrégées, puis les contraintes ont été hiérarchisées. Il en est alors ressorti une cartographie des zones favorables à l'éolien.

Bien que le SRE de Champagne-Ardenne ne soit plus en vigueur à la date de rédaction du présent dossier, il ne peut être ignoré lors du développement d'un projet éolien. En effet, les données relatives à la perception du paysage et des patrimoines sont le plus souvent toujours d'actualité.

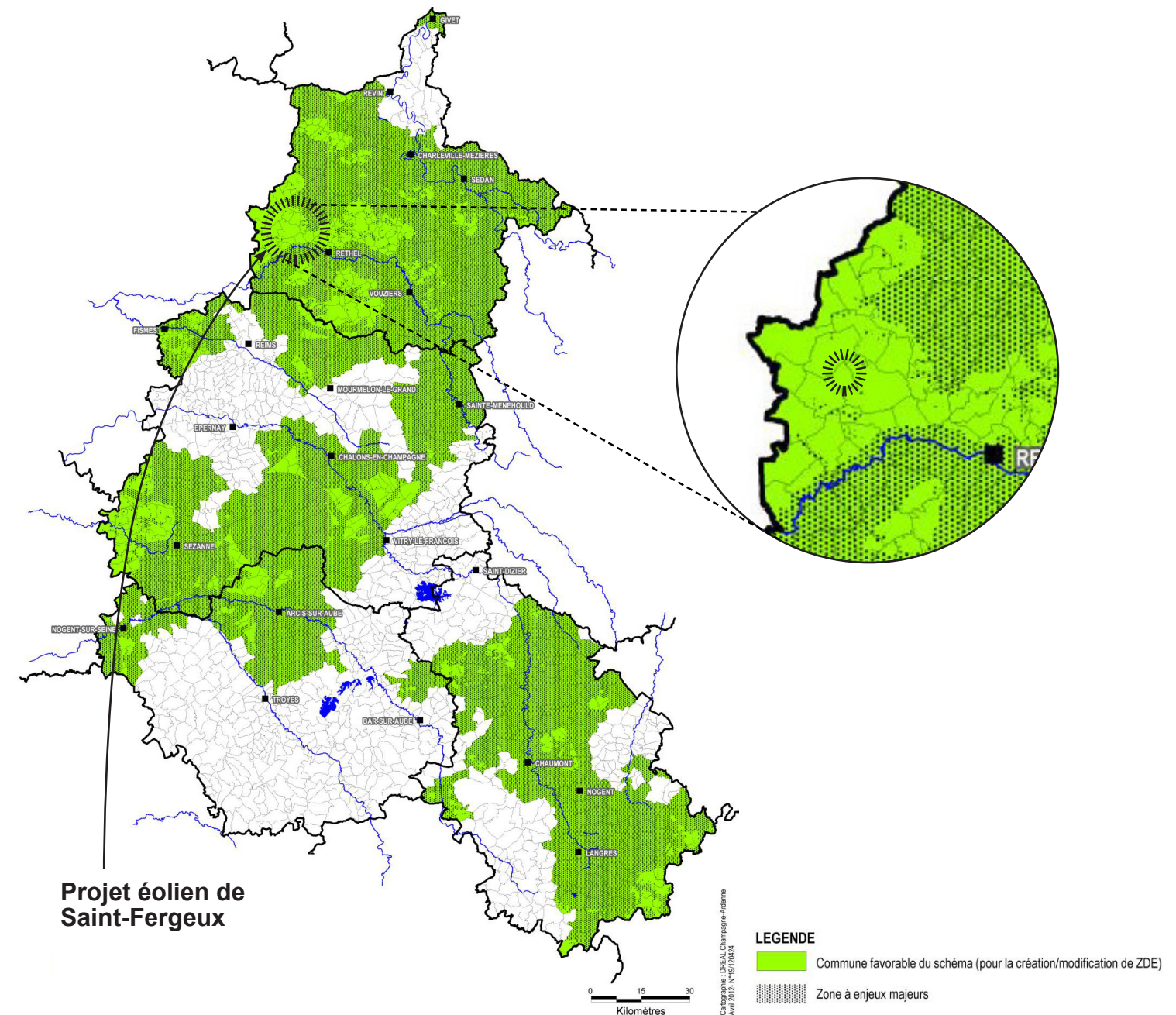


Fig. 18 : Synthèse des secteurs identifiés par les anciens SRE (source : DREAL Champagne-Ardenne, 2012)

L'implantation du futur parc éolien de Saint-Fergeux se situe sur des communes favorables au développement de l'éolien. Quelques zones à enjeux territoriaux se trouvent à proximité. Cependant, le site d'étude ne recoupe pas ce zonage.

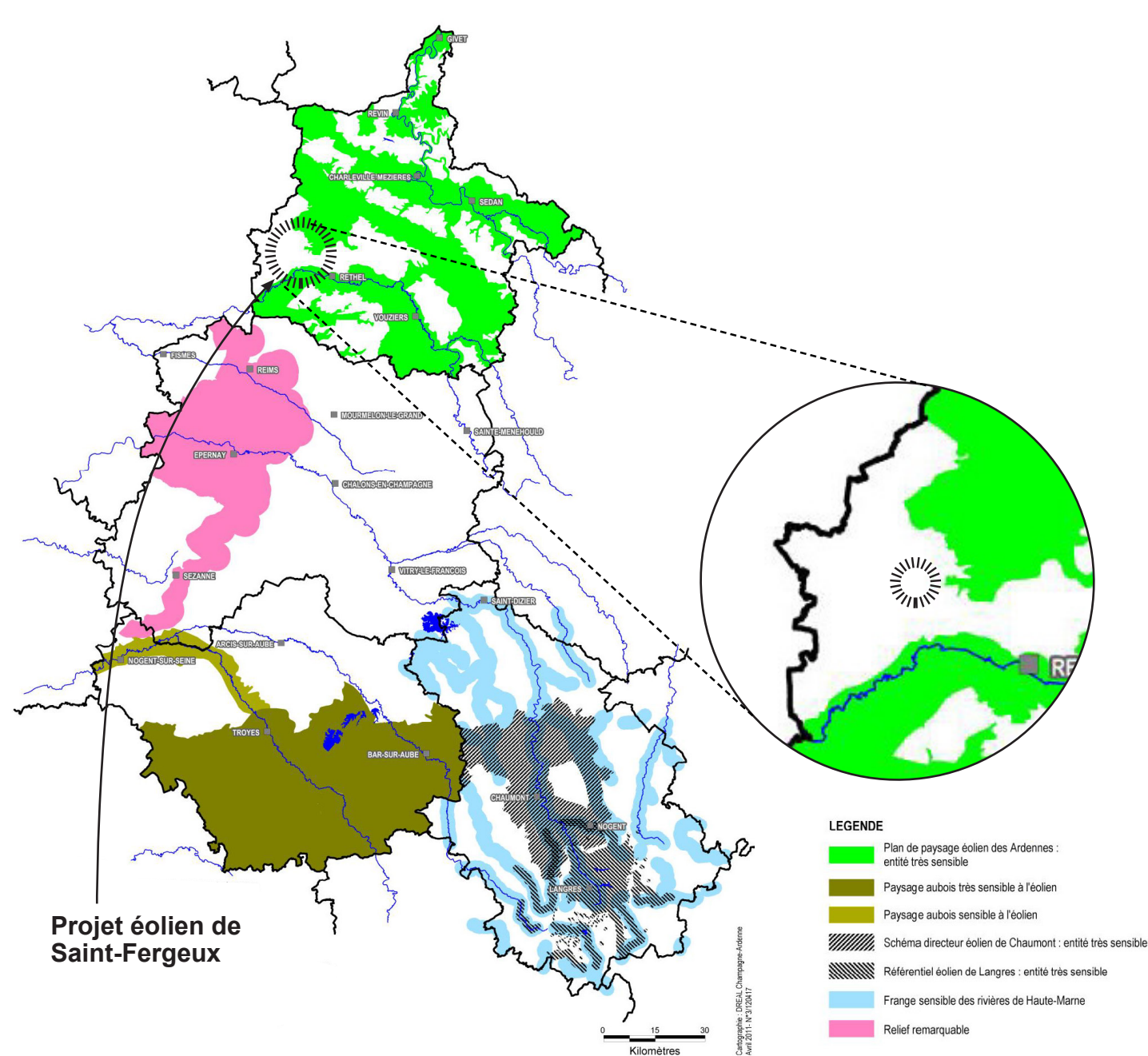


Fig. 19 : Synthèse des enjeux paysagers majeurs. (Source : DREAL Champagne-Ardenne, 2012)

Par ailleurs, l'implantation du futur parc éolien ne présente pas d'enjeux paysagers majeurs identifiés par le SRE de l'ancienne région Champagne-Ardenne. En effet, des entités très sensibles ont été identifiées au sein du Plan de Paysage éolien des Ardennes, mais le projet ne figure dans aucune d'elles (la vallée de l'Aisne plus au sud et une partie du Haut-Porcien au nord).

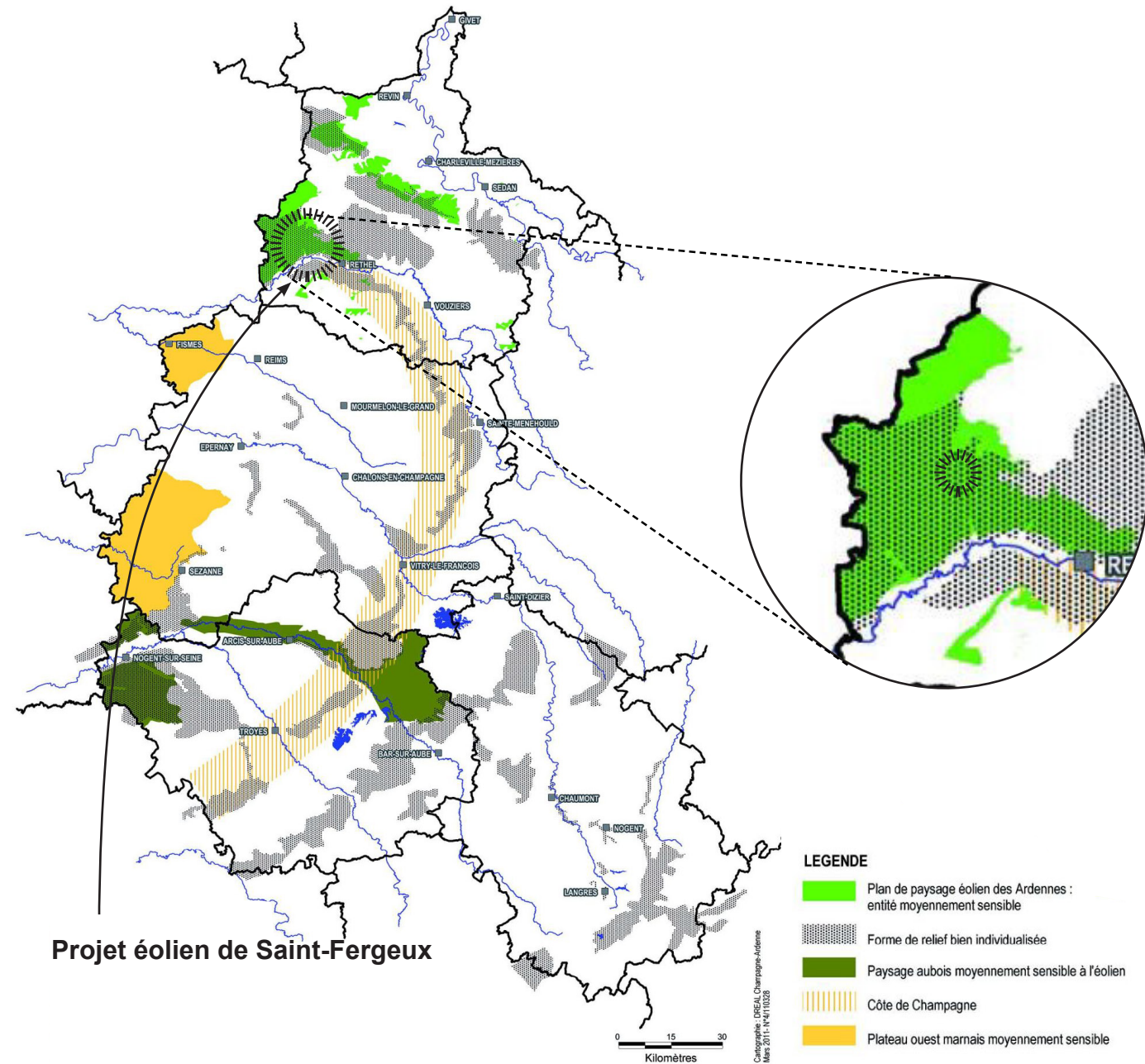


Fig. 20 : Synthèse des enjeux paysagers secondaires (Source : DREAL Champagne-Ardenne, 2012)

Le site d'étude du projet éolien de Saint-Fergeux présente en revanche une sensibilité moyenne à l'éolien selon le Plan de Paysage éolien des Ardennes car de nombreuses zones sont actuellement saturées. Il y a donc une vigilance à porter sur les respirations et saturations visuelles.

3.5. Plan Paysage Eolien départemental

Le premier PPE des Ardennes qui datait de 2007 a été réactualisé en 2020. Ce document de planification vise à encadrer le développement de projets éoliens tout en préservant les caractéristiques paysagères et patrimoniales du département.

Contrairement au SRE, qui prend en compte la globalité des enjeux du développement éolien (Contexte éolien, servitudes réglementaires, raccordement électrique etc.), le PPE départemental des Ardennes se limite à la prise en compte des aspects relatifs au paysage.

3.5.a. Sous entités paysagères et localisation du projet

Le découpage des unités paysagère utilisé dans le PPE est légèrement différent de celui de l'atlas des paysages, mais il reprend sensiblement les mêmes nomenclatures. Les zonages sont eux aussi semblables à ceux présentés dans la cartographie des unités paysagères.

«La base d'étude des paysages a été celle proposée par l'Atlas départemental, qui comporte douze grandes unités paysagères, subdivisées en sous-unités. Connues de tous les acteurs locaux de l'aménagement, ces unités paysagères permettent d'aborder de façon immédiate l'enjeu du développement éolien sous l'angle du paysage comme valeur identitaire.

La première étape a consisté à relire ces douze unités au regard de l'échelle particulière de l'objet éolien, dont la grande dimension, la multiplicité et la dynamique viennent modifier les visuels déjà existants. Par exemple, le plateau et la vallée ne peuvent plus être considérés séparément : l'implantation d'éoliennes sur le premier nécessite d'évaluer impérativement l'influence visuelle sur la seconde.

Sur la base d'un travail de terrain et d'analyses cartographiques, les douze unités paysagères de départ ont été regroupées pour en obtenir huit au total :

1. La Champagne crayeuse
2. La Champagne humide
3. Le Porcien
4. La Thiérache
5. L'Argonne
6. Les Crêtes centrales
7. La Dépression pré-ardennaise
8. L'Ardenne »

(source : PPE des Ardennes 2020)

Projet éolien de Saint-Fergeux

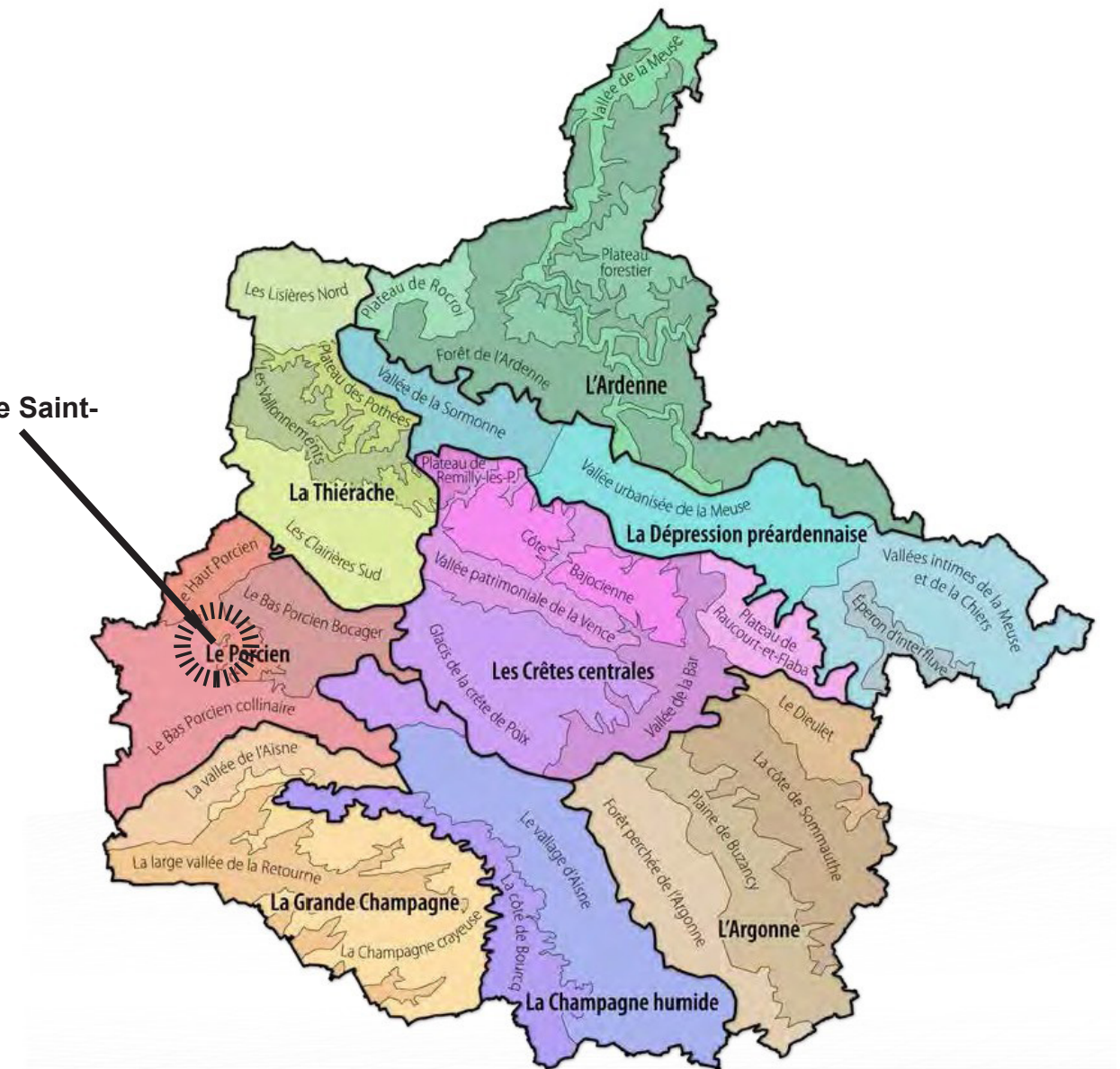


Fig. 21 : Cartographie des unités paysagères utilisées dans le PPE (source : PPE des Ardennes 2020)

Le projet de Saint-Fergeux est situé dans l'entité paysagère du Porcien, à l'ouest du département. Cette unité est divisée en trois sous unités : le Bas Porcien collinaire, le Bas Porcien bocager et le Haut-Porcien. Le projet est situé dans le Bas-Porcien Collinaire.

« - Au Sud, le Bas-Porcien collinaire offre, comme la Champagne, des horizons longs pris par les grandes cultures. Les effets sont similaires mais le relief est plus marqué par des vallons offrant au regard d'amples courbes. La succession de « Monts » nettement individualisés caractérise cette entité de paysage.

- À l'Est, le Bas-Porcien bocager est plus vert du fait de la nature argileuse des sols qui retiennent l'eau ; plus vallonné aussi : on découvre le paysage par séquences successives de collines en collines (Mont de Sery, Mont de Givron, etc.). Au sommet d'une colline le regard porte loin ; il est accompagné par les lignes bocagères qui l'amènent jusqu'au sommet d'une autre colline.

- Au Nord, le Haut-Porcien domine de façon abrupte le village de Chaumont-Porcien. C'est une zone tabulaire d'altitude supérieure à 200 m. Il s'agit d'un secteur agricole ouvert, ourlé sur les pentes Est d'un rideau boisé. Cette entité marque la transition avec la Thiérache, qui se trouve au Nord de la forêt de Signy l'Abbaye. On aperçoit clairement ce plateau sur un rayon de 10 km.»

(source : PPE des Ardennes 2020)

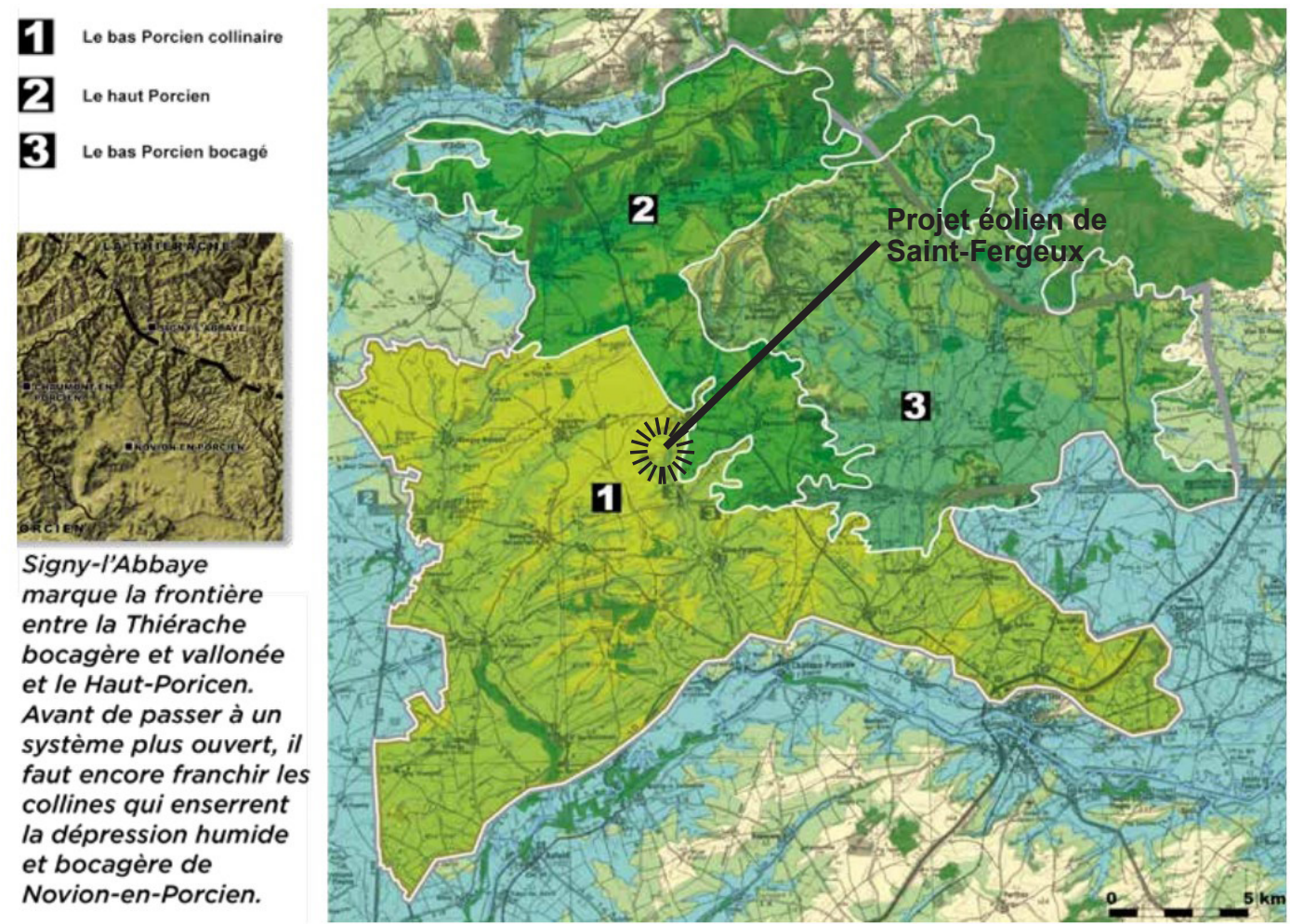


Fig. 22 : Cartographie des sous-unités paysagères du Porcien (source : PPE des Ardennes 2020)

3.5.b. Préconisations du PPE pour l'unité du Porcien

Il apparaît, selon le Plan Paysager du département, que les deux sous unités du projet ne sont pas défavorables à l'implantation éolienne, contrairement au Bas Porcien bocager.

LE BAS PORCIEN COLLINAIRE

« Le Bas-Porcien collinaire effectue une transition topographique progressive avec la Champagne : les ondulations assez marquées au Nord perdent à la fois en amplitude et en rythme au fur et à mesure que l'on se rapproche du département de l'Aisne et de la vallée de l'Aisne. La traversée de cette entité fait donc alterner des points hauts relativement étroits dénommés « Monts » et de larges cuvettes. Dans un tel paysage, les versants ont toute leur importance.

Ce secteur permet paysagèrement l'implantation d'éoliennes sous réserve du respect des prescriptions. Cependant cette sous-unité est aujourd'hui saturée sur certaines zones et présente une densité forte en terme de projets éoliens sur une grande partie de l'unité (nord/ouest).

Sur les zones uniquement saturées il convient d'être particulièrement vigilant sur les projets d'implantations de nouveaux parcs. Les installations dans ces secteurs ne doivent pas avoir pour effet de dégrader, depuis les lieux de vie, la valeur résiduelle de l'espace de respiration (ou de la maintenir à au moins 180°). Sur les secteurs à la fois saturés et denses (rayures rouges et violettes), le grand nombre de projets éoliens a provoqué une dégradation du paysage. Il s'agit d'un secteur de grande vigilance, à préserver de tous nouveaux projets éoliens. Cependant, il reste une alternative, ces secteurs peuvent accueillir des actions de repowering, remplacer d'anciennes éoliennes par des modèles plus performants. »

(source : PPE des Ardennes 2020)

44

Les prescriptions données par le PPE pour la sous-unité du Bas Porcien Collinaire sont les suivantes :

- « Axes de vues et implantations : Les implantations sur les sommets sont fortement déconseillées. En effet, en privilégiant une éminence plutôt qu'une autre, on met l'accent sur un sommet et on perturbe la lecture paysagère collinaire de ce paysage sans ligne de force. Pour éviter ce type de situation, il est nécessaire de penser les implantations sur les versants.
- Forme, géométrie et taille du parc : Les parcs étalés sont inadaptés à ces paysages. Il est conseillé de réaliser des parcs groupés en bouquets. Dans ce cas de figure, un écartement régulier entre les machines compte plus que la géométrie du parc, ceci afin de préserver une impression d'unité à l'intérieur du bouquet.
- Densité et relations des parcs entre eux : L'unité paysagère du Bas-Porcien collinaire est petite. Elle ne peut pas supporter une densité de projets trop importante, ce qui est déjà le cas sur certains secteurs. Un écart minimum de 3 à 5 km entre chaque parc doit être respecté pour éviter un effet de saturation, de mitage et d'éparpillement. Et un espace de 6 à 8 km entre bouquets de parcs. Il est important de ménager des espaces de respiration visuelle. Entre des ensembles de parcs en bouquets et des ensembles de parcs en lignes, un espace de respiration suffisant devra être trouvé. »

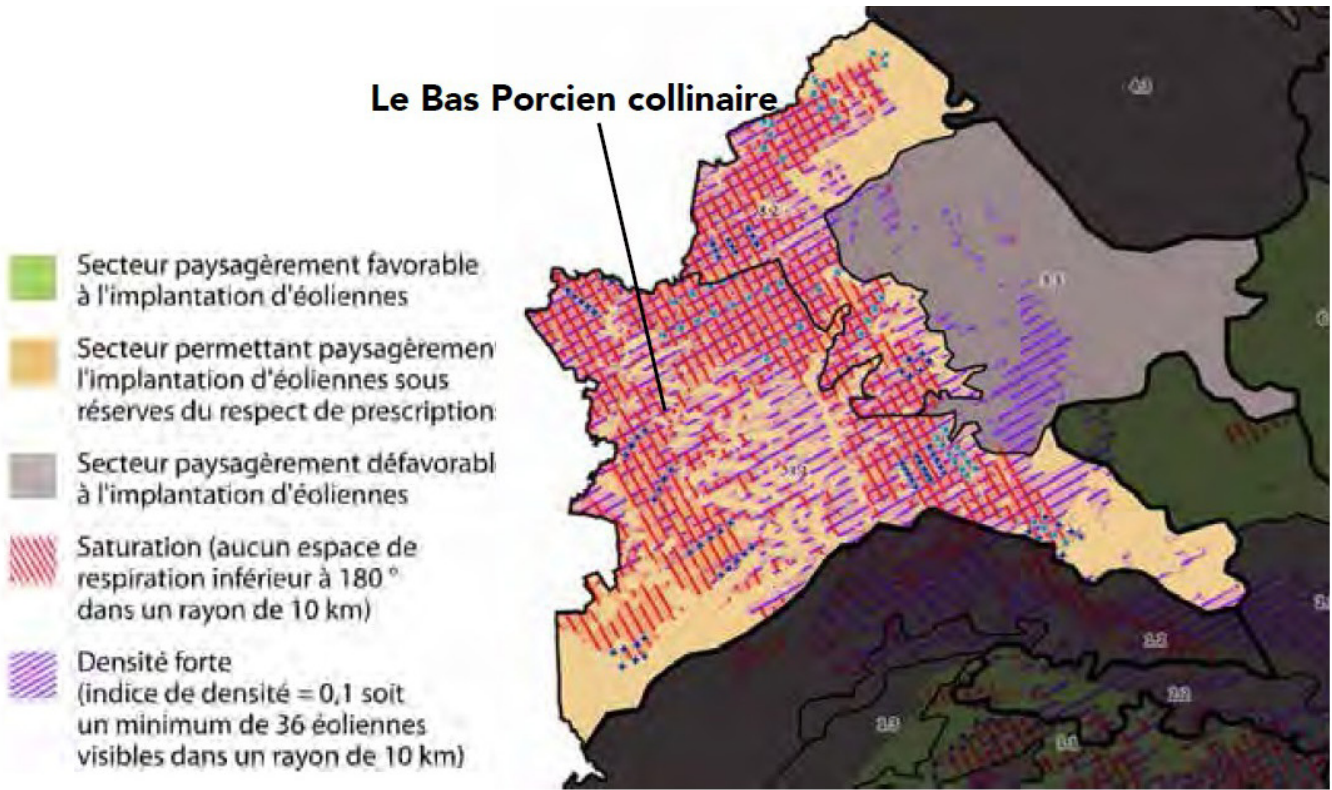


Fig. 23 : Cartographie des zones favorables à l'éolien dans le Bas Porcien Collinaire (source : PPE des Ardennes 2020)

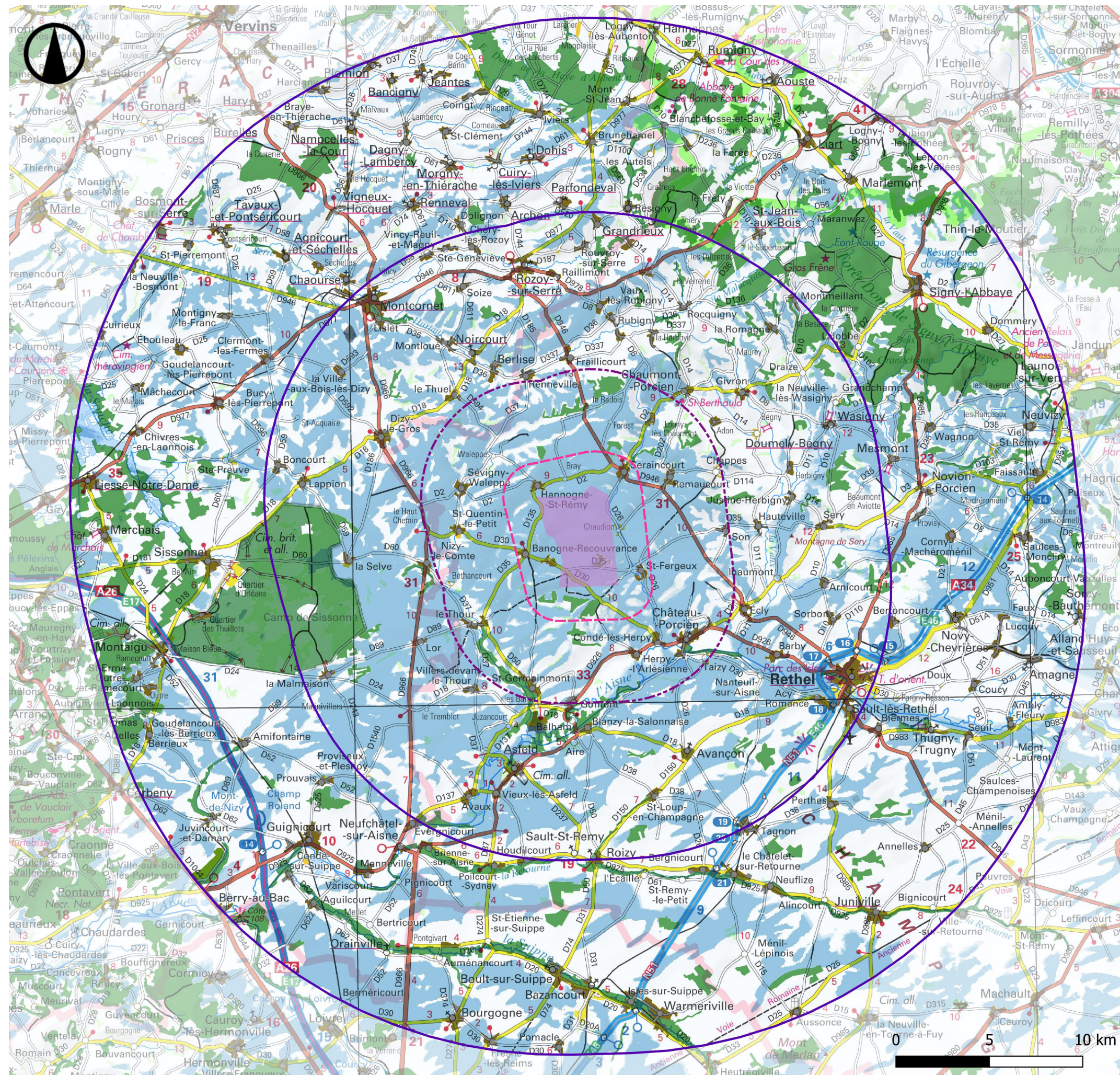
3.5.c. Réponses à apporter aux préconisations du PPE

Les prescriptions pour les deux sous-unités dans lesquelles s’insère le projet sont les mêmes. Elles se divisent en plusieurs points auxquels l’implantation devra répondre afin de respecter les préconisations du Plan Paysage :

Penser les implantations sur les versants : La zone d’implantation potentielle comprend deux versants, est et ouest. Il conviendra d’exploiter au mieux ces versants et d’éviter la ligne de crête secondaire qui traverse la ZIP, orientée NNO/SSE, débouchant plus au nord sur un plateau.

Ne pas étaler l’implantation : Le choix d’implantation ne devra pas exploiter de manière homogène l’ensemble de la zone d’implantation potentielle, au risque de créer un ensemble trop étendu et d’accentuer une densité déjà élevée

Respecter une distance d’au minimum 3 km entre chaque parc : Le parc autorisé de HSR (*voire Partie 4 - Contexte éolien*) , au nord, est le seul à ne pas respecter cette distance, puisqu’il se trouve à 3 km du centre de la zone d’implantation potentielle. Une implantation au sud de la zone ne poserait pas de problème de distance. En revanche, si la partie nord de la ZIP devait être utilisée, il conviendrait d’adopter un motif cohérent avec le parc de HSR et de limiter le nombre de mâts à deux ou trois au maximum dans cette partie de la zone.



Zone de visibilité théorique



Août 2023

Sources : IGN 100®, BCLC 2018
Copie et reproduction interdites

Légende

 Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

 Immédiate de 1,8 km

 Rapprochée de 6,2 km

 Eloignée entre 14,6 km et 25 km

Principaux masques visuels

 Tissu urbain dense

 Principaux boisements

Visibilité théorique

 1,8
 0

3.6. Visibilité théorique

3.6.a. Modèle de visibilité théorique

La visibilité du potentiel parc éolien de Saint-Fergeux va dépendre de plusieurs facteurs :

- Le relief
- La végétation locale
- L'implantation du parc
- La hauteur des aérogénérateurs
- Les masques locaux (murets, haies...)

Il n'est donc pas possible, à ce stade de l'étude, de prévoir les visibilitées réelles du futur parc car ses caractéristiques (implantation et hauteur) ne sont pas encore définies. Toutefois, afin d'avoir un premier aperçu de la sensibilité du territoire, on peut concevoir un modèle théorique majorant.

Le modèle théorique majorant est le scénario le plus impactant à l'échelle du territoire. L'implantation y est choisie de telle sorte à ce que les éoliennes occupent la plus grande surface de la zone d'implantation potentielle et les points les plus sensibles envisageables (points hauts, fond de vallées...). La hauteur est déterminée en fonction des hauteurs techniquement réalisables et/ou du contexte éolien local.

Dans le cas du projet de Saint-Fergeux, la hauteur a été définie à 215m, taille maximale envisageable pour ce projet. **Ces caractéristiques n'ont pas vocation à illustrer un scénario envisagé, mais bien un cas maximal.**

La carte de visibilité théorique est toutefois à relativiser. En effet, outre le fait qu'elle ne représente qu'un cas théorique, elle ne prend en compte que le relief, les masques végétaux et le bâti majeur. Elle ne permet pas de retranscrire les masques locaux (haies, microtopographie, bâti, etc.) très efficaces. Ainsi, une éolienne partiellement visible, dans des situations similaires à celles illustrées ci-contre, sera considérée comme entièrement visible. La carte de visibilité théorique ne renseigne pas non plus sur l'aspect qualitatif de la visibilité : elle ne permet pas d'intégrer les notions de rapports d'échelle, de lignes de force ou d'intégration paysagère. Elle ne renseigne que sur la présence d'une zone de visibilité potentielle attendue.

48

3.6.b. Visibilité théorique du projet

La cartographie des zones de visibilité théorique du projet éolien de Saint-Fergeux met en lumière l'influence des structures topographiques et végétales sur la perception du projet. À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, la visibilité du futur parc éolien se présente de manière morcelée. Il est aisé d'observer que les zones de visibilité théorique du projet se concentrent principalement dans les zones de basse altitude, dépourvues de couvert forestier, créant ainsi des échappées dans le paysage. Au nord, les visibilitées sont plus restreintes, notamment en raison du relief de la vallée de la Serre et des reliefs de la Thiérache, qui interrompent les vues de manière intermittente.

Dans l'aire d'étude rapprochée et immédiate, les perspectives visuelles prennent davantage d'ampleur. De manière globale, seul le Camp de Sissonne, avec un couvert forestier étendu, peut jouer le rôle de barrière visuelle en direction du projet. Le reste des aires d'étude ne présente que de petits boisements épars. Ainsi, la plupart des communes incluses dans les aires d'étude rapprochée et immédiate pourraient être sujettes à une visibilité potentielle par rapport au projet de Saint-Fergeux. Seuls les contours plus accidentés du relief dans la partie nord mais aussi sur une grande partie du sud-est de l'aire d'étude rapprochée pourraient occasionnellement masquer la visibilité du projet.

Il est essentiel de souligner que ce modèle de visibilité maximale ne prend pas en compte la végétation ponctuelle, pouvant ajouter de multiples masques supplémentaires et ainsi réduire les zones de visibilité théoriques du projet à l'échelle de la zone d'étude.

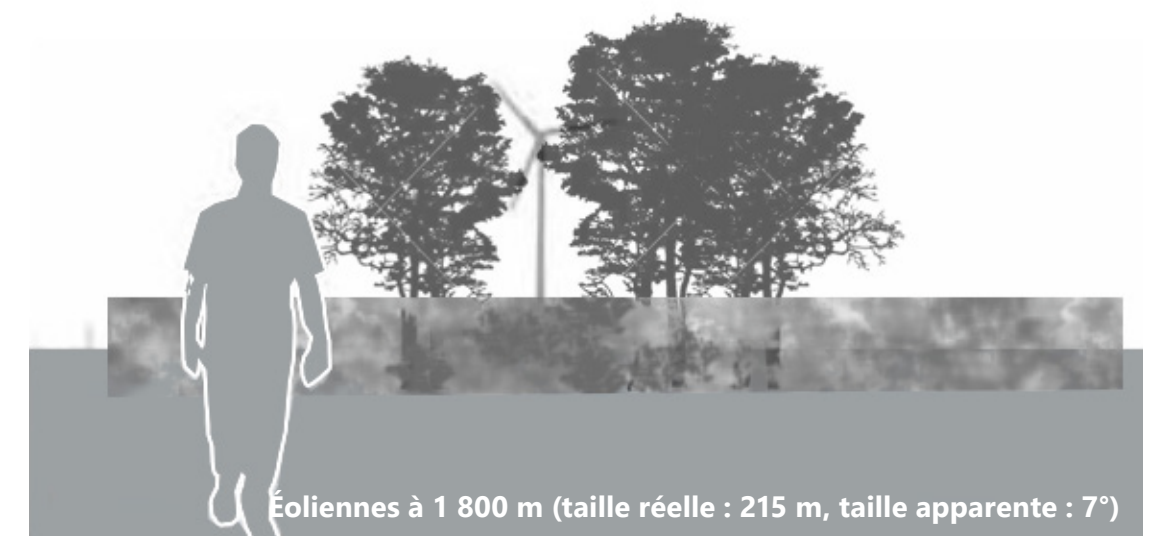
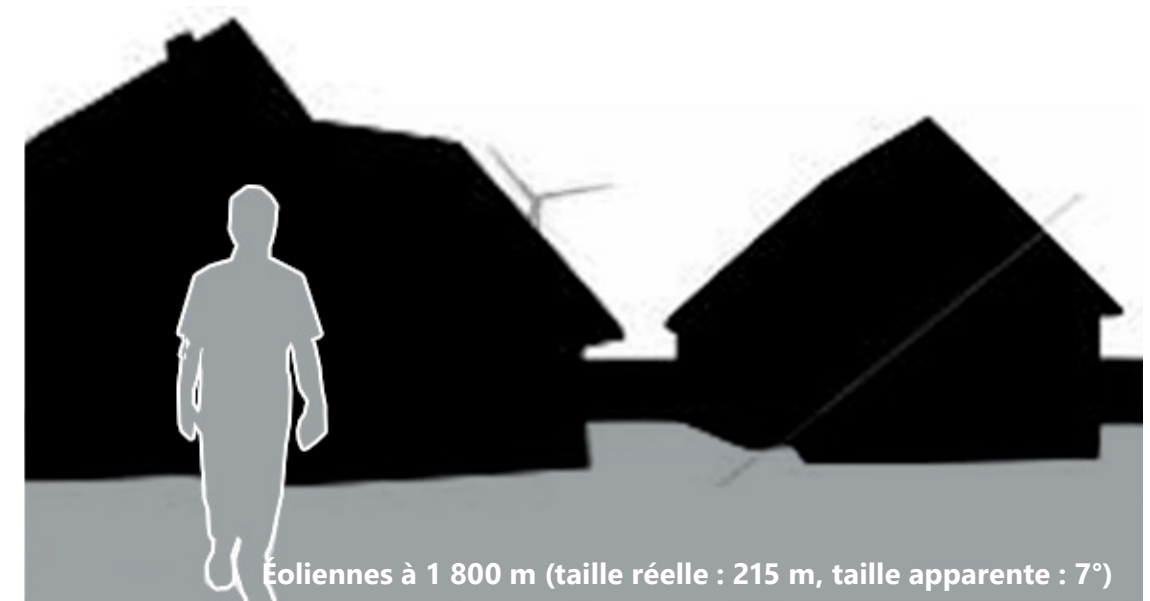
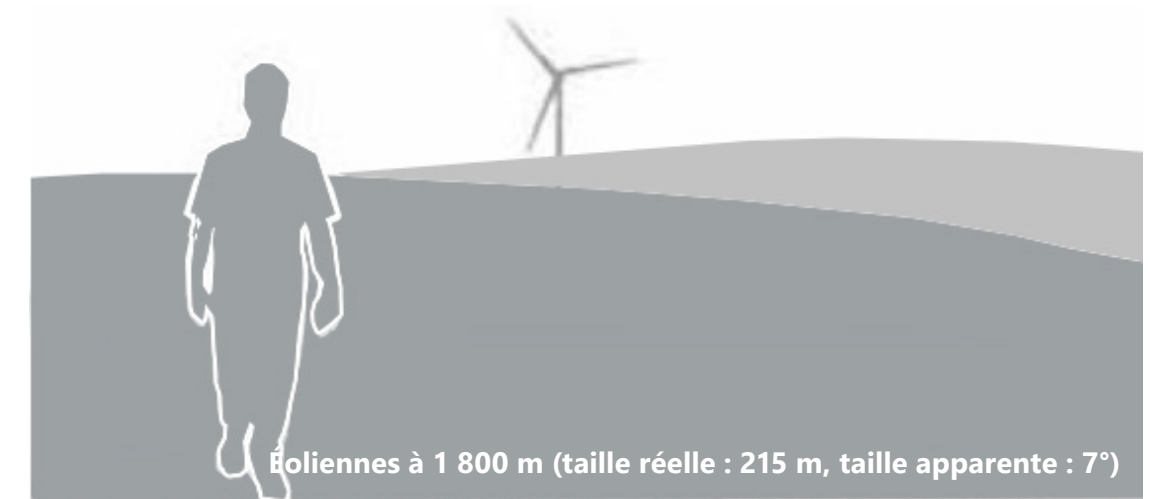
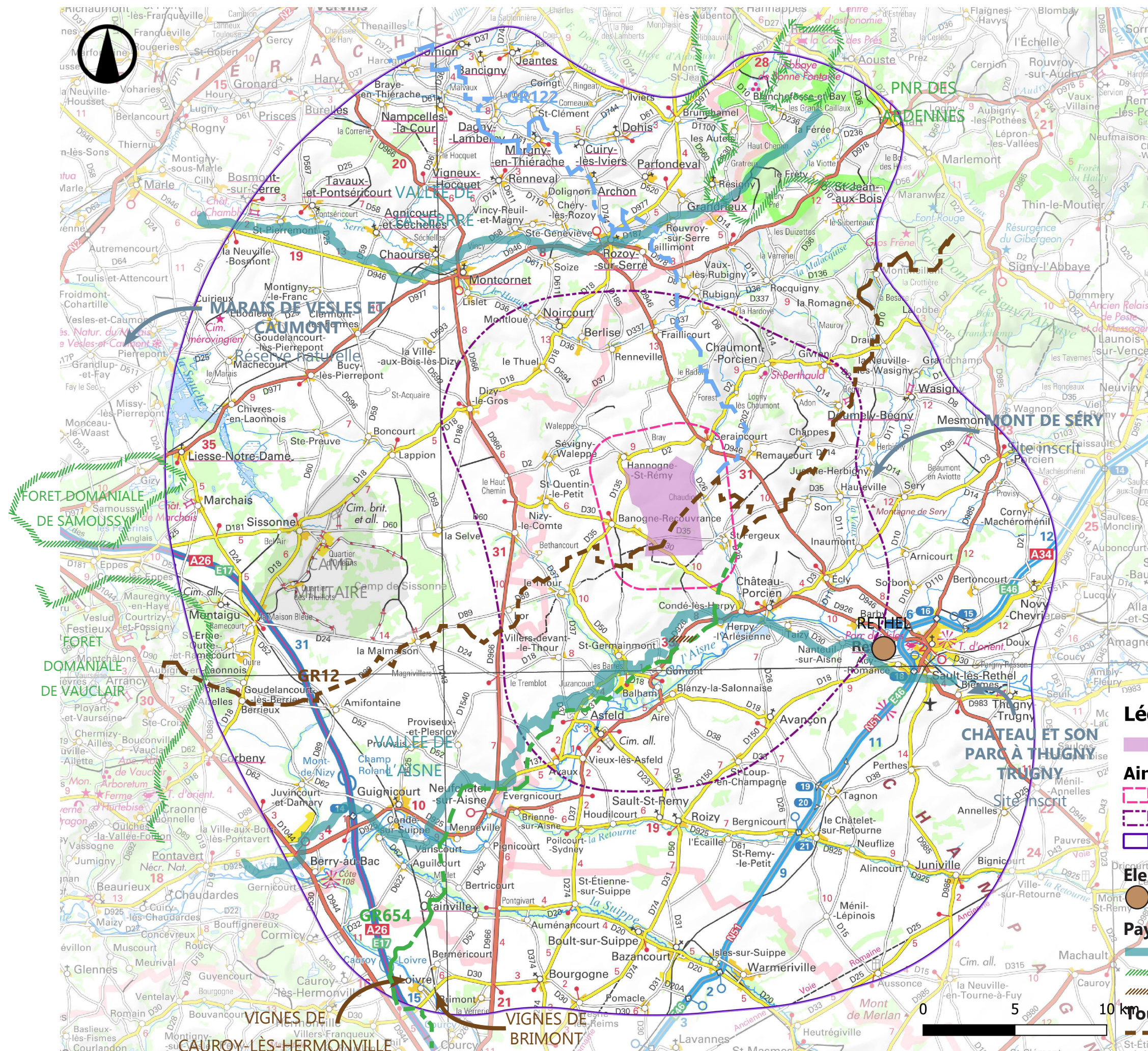


Fig. 24 : Perception en fonction de la présence d'éléments de premier plan constituant des masques visuels immédiats



Aires d'étude adaptées



Août 2023

Sources : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

3.7. Les aires d'étude adaptées

L'analyse des composantes paysagères et patrimoniales a permis d'identifier divers enjeux à prendre en compte dans cette d'étude d'état initial du paysage et du patrimoine. Aussi, le périmètre des aires d'étude du projet éolien de Saint-Fergeux issues du calcul de la formule adaptée de l'ADEME et de celle du PNR Loire-Anjou-Touraine a été modelé pour intégrer les enjeux paysagers et patrimoniaux relevés. La carte légendée ci-contre illustre l'adaptation des périmètres d'étude.

3.7.a. L'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée permet de définir les caractéristiques du paysage, ses identités, les unités paysagères, le contexte historique et social. La taille apparente des éoliennes y est faible voire très faible, leur prégnance dans le paysage est mineure. C'est à partir de ces grandes lignes que l'on peut commencer à esquisser une première ébauche compréhensible du paysage qui s'apprête à recevoir un nouveau parc éolien.

Le périmètre de l'aire d'étude éloignée a été tronquée au nord-est, le long des forêts du PNR des Ardennes étant donné le contexte boisé et donc l'absence de visibilité. À l'est, l'aire d'étude éloignée adaptée inclue le Mont de Séry, Rethel et le Château de Thugny-Trugny. Au sud-ouest, on inclura les vignes de Brimont et de Cauroy-lès-Hermonville. Enfin, à l'ouest, on conservera le primètre le plus grand pour l'aire d'étude éloignée pour inclure les collines du Laonnois et les communes de Montagu, Sissonne, etc.

3.7.b. L'aire d'étude rapprochée

Dans l'aire d'étude rapprochée, la prégnance des éoliennes dans le paysage est importante. Elles y seront visibles avec une taille apparente faible à moyenne, voire importante en périphérie de l'aire d'étude immédiate, mais constituent un élément marquant du paysage. Les communes alentour et les zones bâties y sont étudiées plus en détail, ainsi que les infrastructures et points de vue majeurs du projet.

L'aire d'étude rapprochée s'agrandit quant à elle pour inclure davantage de communes, notamment à l'est pour comprendre une partie de la vallée de la Vaux, et à l'ouest pour intégrer des communes de moyenne importance telles que Asfeld, Nizy-le-comte, Dizy-le-Gros.

3.7.c. L'aire d'étude immédiate

Dans l'aire d'étude immédiate, les éoliennes dépassent en général les autres éléments du paysage. Une attention particulière est portée sur les éléments bâtis et paysagers qui seront concernés par les travaux de construction et les possibles voies d'accès.

L'aire d'étude immédiate n'a été pas modulée dans son tracé. Elle contient les communes les plus concernées par le projet que sont Banogne-Recouvrance, Hanogne-Saint-Rémi, Seraincourt et Saint-Fergeux.

